

**TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

Stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis & Futuna

Version du mois d'octobre 2018

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE.....	7
A. Le développement numérique, un élément transversal de la stratégie de développement durable du Territoire.....	7
B. Un dialogue local constructif pour la stratégie de développement numérique.	7
DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LE NUMERIQUE.....	9
A. La connectivité extérieure	9
1) L'insuffisance de l'offre actuelle	9
2) Prévision de la demande future.....	10
3) L'amélioration de la connectivité du Territoire par le câble sous-marin et des flux audiovisuels du Territoire par le câble sous-marin	10
B. Stimuler l'économie et répondre aux besoins nouveaux.....	11
TROISIEME PARTIE : LES PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS.....	12
OBJECTIF n° 1: Accéder au THD.....	12
Objectif spécifique 1 : Consolider le projet de raccordement.....	12
Objectif spécifique 2 : Raccorder le Territoire au câble	12
Objectif spécifique 3 : Déployer le Très Haut Débit (THD).....	13
Objectif spécifique 4 : Rendre le THD accessible à tous.....	13
OBJECTIF n° 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population.	14
Objectif spécifique 1 : Planifier l'amélioration du système de santé.....	14
Objectif spécifique 2 : Doter le Territoire d'infrastructures performantes	14
Objectif spécifique 3 : Favoriser la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies.	15
Objectif spécifique 4 : Améliorer le suivi des patients	15
OBJECTIF n° 3 : Valoriser les compétences pour renforcer l'attractivité du Territoire.....	17
Objectif spécifique 1 : Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation sur le Territoire	17
Objectif spécifique 2 : Développer la formation ouverte à distance.....	18
Objectif spécifique 3 : Reconnaître les compétences informatiques	18
OBJECTIF n° 4 : Faire de l'Administration un facilitateur du développement	19
Objectif spécifique 1 : Instaurer une confiance numérique	19
Objectif spécifique 2 : Rendre accessibles les archives du Territoire.....	19
Objectif spécifique 3 : Dématérialiser les démarches administratives	20
Objectif spécifique 4 : Former les agents de l'Administration	20
Objectif spécifique 5 : Actualiser le système d'informations géographiques et diffuser les données.....	20
OBJECTIF n° 5 : Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional.....	22
Objectif spécifique 1 : Renforcer la coopération régionale	22
Objectif spécifique 2 : Assurer la visibilité du Territoire.....	22
Objectif spécifique 3 : Favoriser le rayonnement de la culture locale et les langues vernaculaires.....	23
OBJECTIF n° 6 : Développer l'économie du Territoire	24

Objectif spécifique 1 : Promouvoir les opportunités nouvelles de développement.....	24
Objectif spécifique 2 : Faciliter la création d’entreprises et accompagner les porteurs de projets....	24
Objectif spécifique 3 : Attirer les investisseurs.....	25
Objectif spécifique 4: Diversifier les offres de financement	26
QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	27
A – Communication et Information sur la stratégie.....	27
B – Capacité du Territoire à mettre en œuvre la stratégie.....	27
1 – Adapter les structures de pilotage	27
2 –Anticiper l’impact de l’appui budgétaire	28
C- Le plan d’actions.....	28
D- Les fiches actions.....	32
CINQUIEME PARTIE : CONTROLE ET SUIVI DE LA STRATEGIE	48
A - Suivi du plan d’action	48
B -Évaluation de la stratégie	48
C- Cadre d’évaluation de la stratégie sectorielle de développement numérique	48
CONCLUSION.....	56

Acronymes.

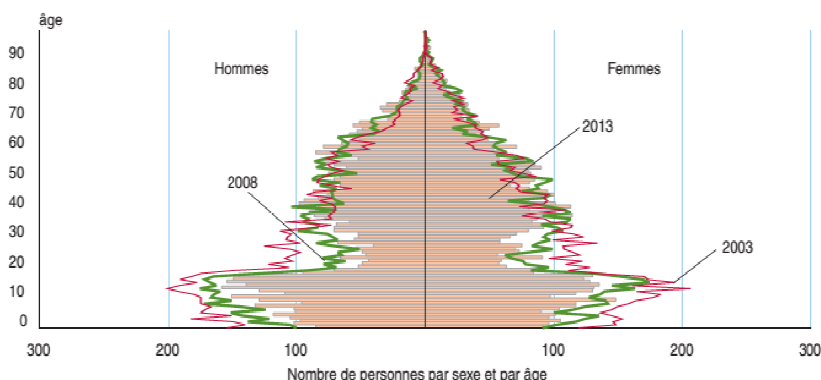
ADIE	Association pour le droit à l’initiative économique
ADSL	<i>Asymmetric Digital Subscriber Line</i> (Liaison numérique asymétrique)
AED	Service des Affaires Economiques et du Développement
AT	Assemblée territoriale
BWF	Banque de Wallis et Futuna
CCIMA	Chambre de commerce, d’industries et des métiers de l’agriculture
FED	Fonds européen de développement
GRETA	Groupement d’établissements publics locaux d’enseignement
ICAP	l’Institut Calédonien de Participations
Mbit/s	Méga bits par seconde
MNT	Maladie non transmissible
RGT	Réseau général des transmissions
SCOPPD	Service de Coordination des Politiques Publiques et Développement
SITAS	Service de l’inspection du travail et des affaires sociales
SOFIDEP	Société de Financement du Développement de la Polynésie
SPT	Service des Postes et de Télécommunications
SRE	Service de la Réglementation et des Élections
SSIC	Service des Systèmes d’Informations et de Communications
STOSVE	Service Territorial des œuvres Scolaires et de la Vie de l’Étudiant
STSEE	Service Territorial des Statistiques et des Études Économiques
THD	Très haut débit
TIC	Technologie de l’information et de la communication
TNT	Télévision numérique terrestre
UE	Union européenne

INTRODUCTION

Situé à 22 000 km de la Métropole, avec une population de 12 197 habitants en 2013 (estimée à moins de 11 000 en 2015), le Territoire de Wallis et Futuna a des capacités limitées en termes d'activité économique et d'échanges avec les pays voisins anglophones. Il s'est alors engagé à relever le défi d'un développement durable en concentrant ses efforts sur le désenclavement territorial, physique, économique et numérique, indispensable pour pouvoir s'insérer régionalement, coopérer et compenser les handicaps de l'éloignement et de l'isolement géographiques.

En 2002, Wallis et Futuna a adopté une stratégie de développement durable fixant les orientations de développement du Territoire à horizon de quinze ans. Ce document a servi de référence pour la programmation et l'exécution des principaux plans pluriannuels d'intervention de l'Union européenne, de l'État et du Territoire en faveur de son développement.

À l'heure actuelle où le Territoire subit un déclin démographique inquiétant (baisse de 18% entre 2003 et 2013), la rédaction d'une nouvelle stratégie de développement globale de Wallis et Futuna s'est imposée avec un accent mis notamment sur la modernisation des infrastructures, le désenclavement du Territoire et l'identification de secteurs prioritaires pour le développement économique. Réduire l'exode de sa population en mettant en place les conditions favorables à l'emploi constitue une priorité.



Pyramide des âges de Wallis comparée entre 2003 et 2013 (Source : INSEE-STSEE, 2014)

Les efforts se sont jusqu'ici concentrés en particulier sur les infrastructures de transport pour réduire les impacts négatifs dus à cette situation géographique. L'apport de l'Etat et de l'Union européenne ont permis la modernisation des infrastructures aéroportuaires (homologation de l'aéroport international de Hihifo et agrandissement de l'aérodrome de Vele) et portuaires (travaux d'extension du port de Mata'Ututu et de réhabilitation du quai de Leava).

Cependant, les liaisons maritimes et aériennes, qui restent limitées et onéreuses, doivent impérativement être multipliées et économiquement attractives.

Les efforts se sont ensuite orientés vers le secteur numérique (ADSL en 2007, TNT en 2010, déploiement de bornes wifi en 2012-2015, la téléphonie mobile 3G/4G en 2015).

Dans un contexte mondial de développement d'opportunités nouvelles à travers l'économie des technologies de l'information et de la communication (TIC), la perspective de désenclavement

territorial pour Wallis et Futuna passe par le secteur numérique, vecteur de raccourcissement des distances et de suppression des délais de réaction excessifs paralysant toute action de développement. Des dessertes maritimes et aériennes améliorées, couplées à un accès numérique de qualité, contribueront à rendre le Territoire compétitif.

Ce secteur, qui recouvre les télécommunications (téléphonie fixe et mobile, internet, ...), l'audiovisuel, les outils et les services informatiques (ordinateurs, ...) concerne l'ensemble des domaines (éducation, santé, administration, économie) et la vie pratique des habitants d'un Territoire.

Facteur-clé de développement et d'attractivité territoriale, ce secteur représente une opportunité pour Wallis et Futuna de s'insérer au niveau régional, de développer la coopération économique avec les pays voisins, mais aussi les échanges culturels et de faire valoir ses spécificités. Les atouts du territoire lui permettront, avec l'essor du numérique, d'être compétitif tant en utilisant le bénéfice du décalage horaire avec la métropole, que grâce au niveau d'éducation de ses habitants, la qualité de vie et une identité culturelle forte, aux traditions vivantes. Il est nécessaire pour cela de se doter d'une vision stratégique de développement numérique à moyen et long terme, pour ouvrir de nouveaux champs d'activité, stimuler la création d'entreprises, et être attractif pour les entreprises extérieures.

La mise en place d'un cadre stratégique pour le développement numérique doit permettre au Territoire de mettre en avant ses atouts et de développer les moyens pour réaliser un véritable décollage économique et social.

PREMIERE PARTIE : LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE.

Le présent cadre d'action stratégique dans le secteur du numérique est issu d'une volonté collective locale de développement durable pour le Territoire s'inscrivant dans le processus en cours de définition d'une nouvelle stratégie de développement globale pour les années 2016-2030.

A. Le développement numérique, un élément transversal de la stratégie de développement durable du Territoire

La stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna est indissociable de la stratégie de développement du Territoire 2016-2030 et doit être considérée comme l'une de ses composantes essentielles.

Le processus de consultation et de réflexion mené dans le cadre de la rédaction de la stratégie de développement 2016-2030 a conduit à identifier le secteur numérique comme une des pistes de développement durable pour Wallis et Futuna.

La stratégie numérique est un pilier de la stratégie de développement 2016-2030 puisque le désenclavement numérique est l'une des conditions préalables à la mise en œuvre de cette stratégie globale. L'ouverture de la desserte numérique avec l'arrivée de la fibre optique est indispensable au Territoire pour envisager la réalisation des orientations stratégiques, créatrices de richesses, identifiées par le Territoire.

L'accueil des entreprises délocalisées, le tourisme, l'économie bleue sont les secteurs d'activité identifiés comme les « locomotives » du développement du Territoire pouvant potentiellement permettre l'accueil sur le Territoire d'activités importantes de nature à générer la création d'emplois et un flux importants de visiteurs, de consommateurs.

Le projet de raccordement au futur câble sous-marin de communication numérique entre Samoa et Fidji, porté par le gouvernement de Samoa est une opportunité exceptionnelle pour le Territoire et un impératif à mener à bien en 2017 avec le concours financier de l'Union Européenne dans le cadre du XI^{ème} FED territorial. L'accès au très haut débit constitue une condition sine qua non du développement économique du Territoire.

Le 25 novembre 2016, ont été signés à Apia (Samoa), les contrats portant sur le raccordement du Territoire au futur câble sous-marin *Tui Samoa* entre Samoa et Fidji. Le raccordement physique des îles Wallis et Futuna au câble numérique TUI-SAMOA a été effectué en novembre 2017 et le câble est opérationnel et mis en service depuis le mois d'avril 2018.

B. Un dialogue local constructif pour la stratégie de développement numérique.

Poursuivant la préparation du programme du XI^e FED territorial et conformément aux dispositions de la délibération n°05/AT/2015 du 17 juillet 2015 relative au choix du secteur de concentration du XI^e FED, le Territoire s'est engagé à établir sa politique sectorielle de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). La Commission européenne a approuvé cette proposition d'orientation sur le développement numérique, comme indiqué sur la

fiche de synthèse (cf. annexe I) qui a été validée par le Conseil du Territoire lors de sa session du 8 juillet 2015 et par l'Assemblée territoriale en session administrative le 17 juillet 2015.

Le processus d'élaboration de la stratégie de développement numérique du Territoire a démarré avec l'étape préalable d'un état des lieux de l'existant et des besoins en termes de TIC.

La méthodologie et l'organisation pour élaborer la stratégie sectorielle de développement numérique se déclinent sous quatre phases :

- phase de diagnostic : de 2014 jusqu'à fin 2015 ;
- phase d'identification et adoption des axes et orientations stratégiques : novembre à décembre 2015 (délibération de la Commission permanente de l'AT le 12 février 2016) ;
- phase de planification opérationnelle et budgétaire : janvier à novembre 2016 ;
- phase de mise en œuvre : depuis le mois d'avril 2016 ;

La société civile a été consultée sur les objectifs et la planification. Ainsi, le projet de stratégie a fait l'objet d'une diffusion auprès du conseil consultatif économique, social et environnemental et la chambre du commerce, de l'industrie, des métiers et de l'artisanat (novembre 2015), et du conseil du Territoire (décembre 2015). Il est soumis à la validation par l'Assemblée territoriale (février 2016).

L'appui technique du Ministère des Outre-mer, notamment par le financement des études d'amélioration de la connectivité du Territoire et la mise à disposition du Cabinet *Polyconseil*, cabinet d'expertise dans le domaine des connexions numériques et des câbles sous-marins doit être souligné.

DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LE NUMERIQUE.

Les études réalisées au niveau national comme au niveau européen sur l'impact des TIC soulignent une contribution positive déterminante sur le développement économique et social. Le gouvernement français reconnaît au numérique une fonction de moteur de la croissance et de l'entreprise.

Dès 2014, l'Etat fournit au Territoire une assistance technique dans la réalisation d'une expertise approfondie sur sa connectivité numérique. Cette action s'inscrit dans la première phase préalable de développement des réseaux, d'analyse de la demande et de l'offre en matière de connectivité de l'archipel.

A. La connectivité extérieure

1) L'insuffisance de l'offre actuelle

Wallis et Futuna dispose aujourd'hui d'une seule liaison satellite géostationnaire via *Intelsat 18* d'une capacité limitée d'environ 40 Mégabits par seconde (en liaison descendante). L'insuffisance actuelle de l'offre en bande passante ne permet pas de subvenir aux besoins croissants.

Actuellement, des services de téléphonie fixe et d'accès à l'internet ADSL sont délivrés à Wallis et Futuna. L'archipel dispose également, depuis fin 2015, d'un réseau de téléphonie mobile 3G/4G.

a. Téléphonie fixe

Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe s'est établi à 3 195 en 2013. Le marché de la téléphonie fixe a connu un ralentissement ces dernières années à cause de la dégradation du réseau téléphonique, du fait des conditions météorologiques difficiles sur l'archipel (passages des cyclones Tomas en mars 2010 et Evan en décembre 2012). Avec 26% de taux de pénétration, le niveau de développement de la téléphonie fixe est comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie dont les niveaux de développement économique et de richesse par habitant sont plus élevés.

b. ADSL

La mise en place en 2007 de l'ADSL a fortement stimulé la demande d'accès à l'internet. Le nombre d'abonnés (particuliers et entreprises) s'est établi à 1 309 en 2013, correspondant à un taux de pénétration de 8,3% pour les services haut-débit pour les particuliers et près de 100 entreprises abonnées.

Les tarifs d'accès à internet sont élevés avec un coût d'abonnement pour une offre 128 Kbit/s qui se situent entre 63 et 83 € par mois (20 € en Nouvelle-Calédonie). Plus de 80% des clients particuliers bénéficient d'une connexion à 128 Kbit/s. Parmi les contrats ADSL professionnels, la majorité est répartie entre des raccordements en 128 kbit/s (39%) et en 256 kbit/s (42%). La meilleure

connexion disponible à Wallis et Futuna, d'un débit de 1 Mo, coûte 642 € par mois, ce qui est particulièrement onéreux¹.

c. Téléphonie mobile

En matière de téléphonie mobile, l'analyse de l'échantillon de pays comparables met en évidence des taux de pénétration des services mobiles supérieurs à 100% dans la plupart des pays dont le niveau de richesse par habitant est proche de celui de Wallis et Futuna.

La pénétration du service mobile à Wallis et Futuna, inauguré à la fin du mois de décembre 2015, devrait atteindre des niveaux comparables, si les conditions nécessaires au déploiement du marché sont réunies.

2) Prévision de la demande future

Des prévisions de la demande et des scénarios de croissance ont été déterminés pour Wallis et Futuna. D'ici 10 ans, la demande devrait évoluer entre 70 et 142 Mbit/s, correspondant à une consommation moyenne par habitant entre 6 et 11 Kbit/s. Cela représente environ 2 à 4 fois le niveau de la demande actuelle calculé à Wallis et Futuna. En outre, l'arrivée de nouvelles entreprises et l'ouverture de nouveaux secteurs de l'économie par l'effet levier du Très Haut Débit (THD), combinée aux atouts du Territoire, devrait encore accroître ces prévisions.

La bande passante actuelle à Wallis et Futuna pourrait être multipliée par un facteur 8, si des conditions de marché favorables sont réunies avec l'émergence de plusieurs opérateurs et la baisse significative des tarifs. La croissance de la demande en Nouvelle-Calédonie, après l'arrivée du câble *Gondwana-1*, a été exceptionnelle : la bande passante a été multipliée par un facteur 10 au bout de 4 ans.

3) L'amélioration de la connectivité du Territoire par le câble sous-marin et des flux audiovisuels du Territoire par le câble sous-marin

Le câble optique sous-marin constitue la meilleure solution d'un point de vue technico-économique. Il s'agit en effet d'une infrastructure solide, fiable, insensible aux aléas climatiques, offrant une bande passante abondante et abordable. C'est une infrastructure capable de supporter tous les services indispensables au développement du Territoire.

La société France Télévisions assure la couverture audiovisuelle des outre-mer. A ce titre, l'établissement public utilise quotidiennement des liaisons de contributions permanentes pour les flux vidéo, audio et IP entre la métropole et Wallis & Futuna.

Les liaisons sont aujourd'hui satellitaires, et basculeront utilement vers le câble sous-marin, en améliorant ainsi la latence, la fiabilité et en générant certainement une économie financière.

Le transport vidéo s'effectue sur des liens à 4 Mbit/s en MPEG 4. Le transport audio s'effectue sur des liens à 256 kbit/s en MPEG 1. Les liaisons IP seraient à 20 Mbit/s (débit utile) entre la métropole et Wallis et à 10 Mbit/s entre Wallis et Futuna.

¹Pour mémoire, la connexion considérée comme la plus chère dans le monde s'élève à 104 € pour 8 Go aux Bermudes (source : « [La carte des prix de l'Internet dans le monde](http://www.journaldunet.com) » - <http://www.journaldunet.com>, 17 juillet 2015)

La société France Télévisions s'intéresse de près au projet de câble sous-marin, afin de faire migrer ses liens vers ce support. Les appels d'offres de transport des flux en cours de préparation tiendront compte de cette opportunité.

B. Stimuler l'économie et répondre aux besoins nouveaux

Le numérique offre de nouvelles opportunités de développement pour le Territoire de Wallis et Futuna qui disposera de réels facteurs d'attractivité pour les entreprises et auquel s'ouvriront de nombreuses perspectives. Il lui permettra de s'inscrire dans un univers économique mondialisé.

L'objectif premier de la délivrance d'une connexion THD est d'insérer le Territoire régionalement, de développer la coopération régionale, de le rendre attractif aux entreprises extérieures et de favoriser la création d'activités économiques locales. Les atouts évoqués précédemment pourront alors être valorisés et séduire les entreprises grâce à :

- La nationalité française, la stabilité politique,
- Le niveau d'éducation de la population et la maîtrise de la langue française,
- La position géographique induisant un décalage horaire de 10-12 heures avec la métropole,
- La proximité de Fidji, et du potentiel touristique du Territoire, dont une fraction du flux touristique pourrait être captée vers Wallis et Futuna.
- Une fiscalité particulièrement incitative,
- Une monnaie convertible avec un taux de change fixe par rapport à l'Euro,
- La qualité de vie et du cadre de travail.

L'insertion régionale, grâce à la connexion par le câble entre les îles Fidji et Samoa, situées respectivement à 650 km au sud-ouest et 370 km à l'est du Territoire, lui permettra de faire valoir ses qualités :

- La tradition d'accueil,
- Les coutumes et pratiques vivantes, festivités,
- La sécurité,
- Le patrimoine naturel et culturel, à valoriser

Et de développer :

- Des produits facilement exportables à haute valeur ajoutée,
- La culture de l'entrepreneuriat, la maîtrise de la langue anglaise,
- Un tourisme adapté, dans une optique qualifiée d'équitable,
- Des services à haute valeur ajoutée.

Les filières de services juridiques, financiers, bancaires, boursiers, d'assurances, de dématérialisation administrative (service de paye, comptabilité...), de téléassistance (centre d'appels...), sont autant d'exemples d'offres de service du secteur tertiaire à développer.

La mise en service d'une solution de connectivité THD permettra de faire valoir les atouts du Territoire dans un environnement ultra compétitif et permettra aux habitants d'accéder à de nouveaux services, notamment les services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, la formation, etc... Ceux-ci sont décrits dans les objectifs présentés ci-après.

TROISIEME PARTIE : LES PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS.

La politique numérique du Territoire implique d’abord le renforcement de l’accès du Territoire au THD. Les objectifs suivants, eux-mêmes déclinés en objectifs spécifiques, seront alors à la portée du Territoire grâce à une connectivité performante.

OBJECTIF n° 1: Accéder au THD

Dans une logique de désenclavement, l’amélioration de sa connectivité extérieure est une priorité pour le Territoire. Le diagnostic des options d’amélioration de connectivité a privilégié l’option du câble sous-marin. L’analyse des projets de câbles sous-marins dans la région Pacifique a conduit à saisir l’opportunité représentée par le projet *Tui Samoa*. En novembre 2015, une délégation composée du Préfet, Administrateur supérieur et d’élus du Territoire, s’est rendue à Apia pour préciser avec les autorités samoanes le cadre de ce partenariat.

Objectif spécifique 1 : Consolider le projet de raccordement

Le Territoire a dû être en mesure de fournir les documents relatifs à l’étude d’impact environnemental et à l’étude financière pour finaliser ce projet de raccordement au câble sous-marin *Tui Samoa*.

Une analyse du socle de la législation et des réglementations applicables sur le Territoire sera également réalisée pour anticiper les problématiques liées à l’interconnexion, à l’attribution des licences ou encore à la sécurisation des réseaux. Le Territoire entend se doter d’un code des postes et communications électroniques pour clarifier et améliorer le service public des communications électroniques.

Pour mener à bien ce projet de grande envergure, le Territoire est épaulé par plusieurs cabinets conseil pour sécuriser l’ensemble des aspects techniques et juridiques de ce projet.

Objectif spécifique 2 : Raccorder le Territoire au câble

Il s’agit de faciliter l’accès aux services numériques de qualité à un coût abordable via le raccordement par le câble numérique.

Le Territoire s’est associé au projet de raccordement au câble numérique Samoa-Fidji, porté par le gouvernement de Samoa, dont la réalisation est proche (début 2018) et le coût relativement modéré, grâce à une mutualisation des infrastructures.

La construction de deux bretelles spécifiques pour le Territoire est prévue pour amener la fibre optique jusqu’aux deux chambres d’atterrage à Wallis et à Futuna. L’acquisition de capacités et la réalisation de la maintenance sont incluses dans le contrat conclu le 25 novembre 2016 avec la *Samoan Submarine Cable Company (SSCC)*. Ce contrat commercial est accompagné d’un accord intergouvernemental entre la France et Samoa garantissant au Territoire la continuité de l’exploitation durant 20 ans.

Objectif spécifique 3 : Déployer le Très Haut Débit (THD)

Pour être opérationnelle et jouer son rôle de levier du développement économique du Territoire, la fibre optique doit être déployée sur l'ensemble du Territoire à partir de la chambre d'atterrissage installée pour chaque île.

Le projet local prévoit le déploiement de la fibre sur une dorsale qui concerne une large partie des îles de Wallis et de Futuna, le raccordement aux grands comptes et utilisateurs du secteur privé, ainsi qu'aux pylônes 4G installés sur le Territoire dans le cadre du projet de téléphonie mobile, pour offrir au plus grand nombre, un accès internet de qualité.

Objectif spécifique 4 : Rendre le THD accessible à tous

La stratégie numérique du Territoire ne pourra pleinement être mise en œuvre que si le Très haut débit est accessible au plus grand nombre, à un tarif abordable pour les particuliers et les entreprises, y compris les très petites entreprises.

Il est prévu de proposer à l'Assemblée territoriale une stratégie de service universel reposant sur la définition du code des postes et communications électroniques métropolitain.

Il appartient également au Territoire de définir une politique tarifaire adéquate permettant de générer les retombées économiques attendues. Pour éviter que le coût de maintenance ou d'utilisation du tronçon principal ne soit répercuté sur le consommateur et garantir une stabilité des prix, le Territoire a fait le choix de payer, dès l'acquisition, des droits irrévocables d'usage sur plusieurs années.

L'élaboration d'un plan prévisionnel d'activité définissant les tarifs proposés pour les différentes connexions internet ainsi que la politique commerciale du Service des postes et télécommunications du Territoire, est une priorité absolue.

L'accès de l'ensemble de la population au THD ne sera possible que si les politiques publiques mises en place sont adaptées aux spécificités locales. Ainsi, le Territoire a initié une enquête sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises pour identifier les populations en marge du numérique (femmes, personnes en situation de handicap, bas revenus) et ainsi pouvoir y remédier en adaptant ses politiques publiques.

Dans ce contexte et pour rendre le THD accessible à tous, le Territoire des îles Wallis et Futuna travaille sur le développement du WI-FI gratuit dans les lieux publics pour offrir à tous ses habitants et aux visiteurs un accès gratuit à un Wi-Fi territorial afin d'accéder à certains services en ligne

OBJECTIF n° 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population.

Le mauvais état de santé des wallisiens et futuniens est un frein majeur au développement du Territoire. Santé et développement sont indissociables. Un salarié atteint d'obésité, de diabète, dont le poste de travail doit être réaménagé pour tenir compte de ses problèmes de santé, ou qui est absent plusieurs fois par semaine pour des raisons médicales, n'est pas un salarié compétitif. A Wallis et Futuna, l'espérance de vie a fortement reculé ces dix dernières années, s'établissant aujourd'hui à 72,8 ans pour les hommes et 78,7 ans pour les femmes du Territoire, contre respectivement, 78,7 ans et 85 ans en métropole². Cela s'explique par la prévalence des maladies non transmissibles (obésité, diabète,...) à laquelle s'ajoute une offre locale de diagnostics et de soins limitée.

Objectif spécifique 1 : Planifier l'amélioration du système de santé

L'organisation de l'offre de soins est assurée par l'Agence de santé à travers les hôpitaux de Sia (Wallis), de Kaleveleve (Futuna) et 3 dispensaires à Wallis. Outre la présence de médecins en poste permanent, l'Agence de santé organise la venue de Nouvelle-Calédonie et métropole de missions périodiques de spécialistes pour assurer les diagnostics et les soins. Mais il n'est pas envisageable d'assurer la présence de toutes les spécialités médicales dans le Territoire, aussi, malgré son coût, le recours aux évacuations sanitaires reste indispensable.

L'amélioration de la connectivité numérique permettra la diversification de l'offre de diagnostics et de soins de la population. L'acquisition d'un scanner en 2016 est la première étape d'une évolution vers l'utilisation des nouvelles techniques numériques de diagnostic et du suivi des actes médicaux, en phase avec la stratégie e-santé 2020 du Ministère de la santé et le décret 1229 du 19 octobre 2010 qui définit les actes relevant de la télémédecine.

Dans cet esprit, l'Agence de santé réalisera une étude préalable d'opportunité de la mise en place des applications de téléconsultation et de télémédecine à Wallis et Futuna. Cette étude conduira dans une deuxième étape à la mise au point du plan d'action "e-santé" pour le Territoire.

Objectif spécifique 2 : Doter le Territoire d'infrastructures performantes

L'Agence de santé (AdS) a renforcé ses équipements structurants en diagnostic, notamment à travers l'acquisition d'un scanner en 2016. Il s'agit d'un investissement considérable qui ouvre la voie aux opérations de téléconsultation et de télémédecine à Wallis et Futuna.

Avec l'arrivée du Très Haut Débit sur le Territoire, l'Agence de santé souhaite déployer la télémédecine à Wallis et à Futuna. Pour cela, l'Agence de santé entend se doter de charriots de télémédecine et créer une salle de télémédecine à l'hôpital de Sia et une salle de télémédecine à l'Hôpital de Kaleveleve pour permettre de réduire le temps de décision sur l'état d'un patient et l'action à envisager.

Pour permettre le bon fonctionnement des futurs équipements de télémédecine, plusieurs préalables techniques devront être levés : un raccordement au THD permettant un délai de latence inférieur à

²Rapport annuel de l'Institut d'Émission de l'Outre-mer de Wallis-et-Futuna – 2013 (données issues du recensement de juillet 2013)

250 ms, un débit de 2 à 4 Mbps et une liaison spécifique jusqu'aux établissements partenaires notamment le CHU de Rennes identifié avec un débit garanti de 2 à 4Mbps.

Usage	Prérequis minimum
Télé expertise simple (suivi de plaie, échange d'ECG, radiographie, ..)	512 Kbit/s symétrique
Visio simple (seulement un flux vidéo)	1Mb/s symétrique
Visio avancée : deux flux vidéo (caméra main, partage d'écran, ...) deux flux audio (stéthoscope, son d'un échographe doppler, ...) ou partage de document léger (ECG, Radiographie, photo, ...) pendant la Visio	2Mb/s symétrique
Télé expertise ou téléconsultation avec de l'imagerie médicale lourde (IRM, Scanner, PetScann)	4 Mb/s symétrique. L'idéale étant d'avoir 8 Mbit/s

Objectif spécifique 3 : Favoriser la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies

Une fois le plan d'action élaboré et en parallèle de l'acquisition des équipements de télémédecine, l'Agence de santé devra procéder aux recrutements de personnels qualifiés et à la formation des personnels en place pour rendre effective la télémédecine à Wallis et à Futuna.

Pour renforcer le dépistage précoce et le traitement des maladies, l'Agence de santé vient de conclure par convention en décembre 2016 des partenariats avec le Centre Hospitalier Territorial de Nouméa pour la mise à disposition de médecins et l'accueil d'internes sur le Territoire. En parallèle, la collaboration à distance avec d'autres hôpitaux est en cours, pour permettre une liaison performante par visioconférence entre les médecins du Territoire et leurs homologues des pays voisins. Le recueil de l'avis d'autres spécialistes et le développement de la pratique du diagnostic concerté avec des médecins situés hors du Territoire doit favoriser le dépistage et la prise en charge des maladies à travers la mise en place d'un réseau (de praticiens, de structures hospitalières) de partage rapide d'informations importantes via le numérique. Il convient notamment de prévoir le recrutement d'un ingénieur en système informatique et d'un médecin d'information médicale.

Objectif spécifique 4 : Améliorer le suivi des patients

L'arrivée du THD doit permettre la circulation de l'information et du dossier du patient et la création d'un système d'information médicale facilitant le partage d'informations entre les différents dispensaires du Territoire, l'hôpital de Futuna et celui de Wallis et avec les hôpitaux extérieurs mais également entre le médecin et le patient.

L'Agence de santé entend également améliorer le suivi de ses patients en développant l'autonomisation et le suivi du patient à domicile. Elle compte pour cela encourager la professionnalisation des associations et l'émergence de projet associatif de structure médico-sociale. L'arrivée du numérique s'inscrit dans cette volonté d'autonomisation du patient puisque le THD permet de maintenir un lien constant entre les acteurs sanitaires et le patient qui peut suivre son parcours de soin, remplir ses constantes biologiques en utilisant des appareils biomédicaux connectés ou recevoir par SMS l'heure de la prochaine prise d'un médicament.

Le THD permettra aux patients d'avoir accès aux nombreuses applications existantes dans le domaine sanitaire comme, par exemple, l'application « *contigo* », développée pour les femmes atteintes d'un cancer du sein, et à travers laquelle on peut recevoir des conseils et des informations sur les différentes étapes de la maladie ou encore de l'application « *Social Diabetes* », un outil qui aide au contrôle des diabètes de types 1 et 2 et au travers duquel il est possible de calculer les doses d'administration d'insuline³.

La formation continue du personnel soignant et du personnel administratif de l'Agence de santé et des différents dispensaires des deux îles doit accompagner le développement de la télémédecine pour assurer une utilisation optimale des nouveaux outils numériques qui seront disponibles.

³ https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:xTO_LDJWTFgJ:https://fr.yeeply.com/blog/developpement-applications-mobiles-sante/+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

OBJECTIF n° 3 : Valoriser les compétences pour renforcer l'attractivité du Territoire

Le bon niveau de formation de la population et la qualification de la main d'œuvre constituent un élément de l'attractivité du Territoire. La petitesse du Territoire et la diminution constante des effectifs scolaires, se traduisent toutefois par des fermetures de classe et une offre limitée de spécialités d'enseignement et de formation.

L'arrivée du THD permettra au Territoire de s'inscrire dans le plan numérique de l'éducation déployé au niveau national, et d'améliorer le niveau de formation et l'accès à la connaissance et à la culture, à travers les formations initiales et continues (cours à distance, e-formation, universités virtuelles...). Le numérique va accroître et diversifier les compétences de la population, permettant ainsi au Territoire d'offrir des services toujours plus performants qui ne manqueront pas d'attirer plus d'entreprises et d'investisseurs.

Objectif spécifique 1 : Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation sur le Territoire

La France a fait le choix résolu de préparer ses enfants aux défis économiques et sociétaux de demain en intégrant les compétences numériques aux programmes, du primaire à la terminale, dès la rentrée 2016. Le plan numérique pour l'éducation, déployé en 2016, prévoit de doter progressivement tous les collégiens et enseignants d'équipements et de ressources pédagogiques numériques d'ici la rentrée 2018.

Le Vice-rectorat de Wallis et Futuna se doit de garantir à ses collégiens et lycéens les mêmes chances qu'un élève métropolitain. L'espace numérique de travail (ENT) apportera de gros progrès en matière de communication, collaboration, documentation, accompagnement de la vie de l'élève, nouveaux outils pédagogiques et d'appui à l'éducation. Dans ce but, l'acquisition d'une tablette permettra l'accès aux contenus pédagogiques et aux enseignements numériques accessibles en métropole, ce qui ne sera possible que si le Territoire se dote d'une connexion internet haut débit.

Avec le THD, l'élève aura accès à une plus grande diversité de cours et pourra enrichir ses apprentissages grâce à l'accès à une offre culturelle plus large (visite virtuelle de musées, accès à des témoignages en ligne...).

Le déploiement du plan numérique national doit s'accompagner de la formation des enseignants et du personnel administratif aux usages du numérique. Les enseignants en poste sur le Territoire sont, en grande majorité, des fonctionnaires, qui bénéficieront d'une formation avant leur affectation sur le Territoire. Les autres enseignants pourront bénéficier de formations sur le numérique en particulier à travers le dispositif de formation hybride M@gistère qui a permis de former 250 000 enseignants en 2014-2015⁴.

⁴M@gistère est un dispositif de formation continue tutorée et interactive conçu pour les enseignants du premier et du second degré, qui complète l'offre de formation existante.

Au niveau local, le Vice rectorat pourra centraliser l'ensemble des données relatives aux personnels et aux élèves et ainsi améliorer la gestion et le suivi de ses effectifs pour le secondaire et la DEC pour le primaire.

Objectif spécifique 2 : Développer la formation ouverte à distance

Le Territoire ne dispense actuellement aucune formation supérieure. Après le baccalauréat, les jeunes doivent quitter le Territoire souvent pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie-Française ou la métropole pour y poursuivre leurs études. À l'ère du numérique, de nombreuses formations à distance existent, mais ces contenus ne sont pas à la portée des wallisiens et des futuniens en raison de la faiblesse du débit ne permettant pas le chargement de vidéos ou d'applications trop développées.

Le Territoire ne peut pas prétendre développer les métiers de service liés à internet s'il n'y a localement aucun jeune diplômé capable de répondre à la demande des entreprises nouvellement implantées ou, si le Territoire n'est pas en mesure d'offrir des modules de formation aux logiciels de gestion, de comptabilité ou aux nouvelles applications qui ne manqueront pas de se développer.

Une promotion des métiers liés au numérique doit impérativement être faite pour encourager les élèves à s'orienter dans des voies pour lesquelles il y aura de réels débouchés sur le Territoire. Les métiers tels que créateurs de site internet ou de logiciels doivent être mis en avant lors de la journée des métiers organisée annuellement, mais aussi par la CCIMA ou l'ADIE qui apportent leur soutien aux entreprises privées.

Il est donc impératif pour le Territoire de se doter d'un établissement équipé des outils numériques utiles à la formation à distance. En parallèle, un véritable travail de prospection doit être mené pour anticiper les besoins humains dans les années à venir pour former des individus qui pourront trouver un emploi localement.

Le Vice-rectorat, le GRETA⁵, le SITAS⁶, avec l'appui et le soutien du Territoire entendent nouer des partenariats avec des établissements scolaires de la Nouvelle-Calédonie ou de France métropolitaine pour proposer à ses jeunes bacheliers des formations diplômantes (du BTS au Master 2) sur le Territoire et pour faciliter la formation professionnelle ou la reconversion des personnes demandeuses de formation à distance. Un plan de formation post-bac et professionnelles qui pourront être proposées sur le Territoire doit être élaboré.

Le Territoire souhaite s'inscrire dans l'initiative nationale « la grande école numérique » et européenne « Digital Skills and Jobs coalition » pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi aux métiers numériques en orientant sa recherche de partenariats vers les centres labellisés « Grande école du Numérique » comme SIMPLON ou WEBFORCE³ pour organiser à Wallis des formations à ces nouveaux métiers sur une courte période (3 à 6 mois).

Objectif spécifique 3 : Reconnaître les compétences informatiques

Il est important de former les acteurs du Territoire aux outils informatiques et de mettre en place un diplôme de validation des compétences pour la maîtrise des outils numériques.

⁵Les GRETA sont des structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans la plupart des métiers.

⁶Service de l'inspection du travail et des affaires sociales.

Les compétences des wallisiens et futuniens en TIC doivent être reconnues. La maîtrise des logiciels bureautiques classiques ou d'applications plus spécifiques doit faciliter leur recherche d'emploi et leur permettre de valoriser leurs compétences auprès des employeurs et des investisseurs que le Territoire cherche à attirer avec l'arrivée de la fibre optique.

La mise en œuvre sur le Territoire des dispositifs de certifications qui existe déjà en métropole tels que le Passeport de Compétences Informatiques Européen (PCIE) ou le PIX, nouveau cadre de référence appelé à remplacer le B2i (Brevet informatique et internet)

OBJECTIF n° 4 : Faire de l'Administration un facilitateur du développement

Le développement des technologies de l'information doit permettre, grâce à une simplification des démarches administratives, une approche radicalement nouvelle par rapport aux traditions bureaucratiques classiques. L'administration se doit de donner l'exemple, en devenant facilitatrice des relations avec les administrés et les porteurs de projets, entre les services et/ou organisations institutionnelles, en proposant une offre de services de qualité répondant aux nouvelles attentes des professionnels.

Objectif spécifique 1 : Instaurer une confiance numérique

Le volet réglementaire étant abordé en objectif stratégique 1, le Territoire doit anticiper l'arrivée du THD et mener ici de vastes campagnes d'informations liées aux nouveaux usages, à l'incidence qu'aura la fibre optique sur les commerçants, les services administratifs et les particuliers mais également aux risques existants liés à l'utilisation de l'internet. Pour concourir pleinement au développement du Territoire, les nouvelles possibilités offertes avec l'arrivée de la fibre optique, comme l'instruction des démarches administratives en ligne par exemple, doivent être largement diffusées par les services publics et relayées par les associations locales.

Les cyberbases mises en place dans chacun des districts à Wallis et à Futuna seront revalorisées. Les cyberbases sont le relais de proximité facilitant l'accès de l'ensemble de la population, notamment celle qui est éloignée des TIC, au très haut débit, proposant des modules de prévention, l'échange autour des usages internet et proposant des ateliers de prise en main des outils numériques pour tous.

Objectif spécifique 2 : Rendre accessibles les archives du Territoire

Le Territoire des îles Wallis et Futuna ne dispose actuellement d'aucun service d'archives et les documents relatifs à l'Histoire de ce Territoire sont éparpillés à travers les services et stockés dans des conditions déplorables. La construction et l'équipement d'un bâtiment des archives est en phase d'étude technique. L'objectif est l'amélioration de la conservation des documents archives par des résidents sur et hors du Territoire et d'en faire une exploitation efficiente.

À l'ère du numérique, le Territoire n'envisage pas la création d'un bâtiment des archives qui ne permettrait qu'une consultation papier des documents, mais il entend créer un véritable espace de consultation numérique accessible dans le bâtiment des archives, mais aussi par chaque particulier, directement chez lui.

Le Territoire aura recours au contingent des engagés du service civique disponible sur le Territoire pour effectuer le travail de numérisation des archives.

Objectif spécifique 3 : Dématérialiser les démarches administratives

Le Territoire est très éloigné de la métropole et ne dispose pas de délégations chargées de le représenter sur tous les Territoires voisins, en particulier anglophones. Il faut favoriser, à l'instar de ce qui se fait en métropole, la mise en place de télé-procédures accompagnant les usagers tels que les entreprises dès leur création ou leur arrivée sur le Territoire, facilitant l'immatriculation au registre des sociétés, ou des navires souhaitant l'inscription au pavillon de Wallis et Futuna et simplifiant les modalités d'obtention d'un visa de travail ou d'un permis de séjour sur le Territoire. L'objectif recherché est la facilitation des démarches en réduisant les délais d'attente (demande renseignements ou traitement de dossier), de recherche sur place, permettre une disponibilité d'information 24 heures sur 24.

La saisine par voie électronique est déjà possible pour les administrés à travers le site internet de l'Administration supérieure qui a été entièrement reconfiguré au mois de juillet 2016. Un vaste travail de compilation des différentes procédures administratives pouvant être dématérialisées doit être mené au sein des services de l'État et du Territoire. Il apparaît également nécessaire de favoriser la communication et la transparence sur l'action publique via des sites internet en place ou à créer.

Objectif spécifique 4 : Former les agents de l'Administration

Les fiches de poste des agents permanents de l'Administration doivent être mises à jour pour faire mention des compétences numériques nécessaires et attendues pour chaque agent.

L'élaboration d'un plan de formation des agents est un point central pour les agents de l'Etat et du Territoire. L'arrivée de la fibre optique nécessite que les agents soient formés aux outils et usages numériques, que leurs compétences soient actualisées et permet également d'envisager de nouvelles formations, à moindre coût, grâce à la formation à distance.

Objectif spécifique 5 : Actualiser le système d'informations géographiques et diffuser les données

Pour attirer des entreprises (investisseurs) et des touristes (consommateurs), le Territoire doit impérativement pouvoir faire valoir ses atouts, ses données géographiques et spatiales. Une entreprise qui souhaite s'installer sur le Territoire ne le fera certainement pas si elle ne connaît pas et ne peut pas visualiser ses futurs locaux.

L'objectif est à la fois celui de renforcer la capacité d'aménagement et de gestion du Territoire mais également renseigner le public en termes d'informations et de données nécessaires en termes d'installation.

Il est impératif que le Territoire mette à jour régulièrement son système d'information géographique et diffuse les données spatiales pour permettre aux entrepreneurs de se projeter et d'envisager leur installation sur le Territoire ou pour attirer les touristes. La gestion de cet outil doit être coordonnée et pilotée au service des responsables décideurs du développement du Territoire mais aussi des entreprises et particuliers.

Il est nécessaire de mettre en place un dispositif organisationnel pour le fonctionnement technique du SIG. Le recrutement d'un chargé de mission SIG est impératif pour coordonner l'ensemble du dispositif.

Il sera également chargé de suivre la formation des différents utilisateurs (services et élus) et d'assurer la communication des informations autorisées (données publiques) auprès des différents services administratifs, des particuliers et des acteurs du secteur privé.

OBJECTIF n° 5 : Soutenir l’insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional

Le Territoire des îles Wallis et Futuna est dans une situation de dépendance économique très forte vis-à-vis de l’extérieur. Le Territoire est en étroite collaboration avec la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l’Accord particulier État/ Territoire/ Nouvelle-Calédonie de 2003, mais une absence de coopération avec les pays voisins est à déplorer.

Avec ce projet de raccordement au câble numérique, le Territoire va disposer d’un double levier pour faire décoller enfin son développement : premièrement, en améliorant la compétitivité et l’attractivité du Territoire et deuxièmement en permettant de nouveaux partenariats avec les États voisins tels que Fidji et Samoa.

L’amélioration de la connectivité numérique, accompagnée par l’ouverture de la desserte aérienne, renforcerait le désenclavement du territoire et favoriserait les échanges physiques entre les deux îles et les pays voisins à proximité (Fidji, Samoa).

Objectif spécifique 1 : Renforcer la coopération régionale

Le Territoire compte profiter des négociations en cours pour le raccordement au câble numérique pour amorcer de solides partenariats avec les pays voisins, notamment Fidji et Samoa. L’arrivée du Très haut débit permettra de consolider à distance les relations avec les pays voisins par l’organisation de visioconférences.

Outre le renforcement des relations politiques avec les gouvernements des Pays et Territoires voisins, l’arrivée de la fibre optique permet au Territoire d’envisager une réelle collaboration technique et l’accroissement des partenariats notamment dans le domaine de la recherche. La protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, thématiques du XIe FED régional et préoccupations au cœur de l’actualité, peuvent être des pivots de la coopération avec les partenaires voisins.

Objectif spécifique 2 : Assurer la visibilité du Territoire

L’objectif est de développer la visibilité du Territoire vis-à-vis des visiteurs potentiels. Le Territoire doit se doter de dispositifs communicatifs, tel que la mise en place d’un portail promotionnel en ligne actualisé régulièrement et listant dans une première étape les hébergements et les restaurants disponibles, les activités de loisirs proposées et recueillant l’avis de touristes ayant séjourné sur les îles. Le portail doit aussi présenter aux investisseurs ou entrepreneurs potentiels les conditions d’investissement ou d’installation à Wallis et Futuna, et leur permettre d’y trouver un accompagnement personnalisé.

Le Territoire doit être en mesure d’assurer sa promotion à travers les structures et moyens existant, notamment ses trois délégations à Nouméa, à Papeete et à Paris. L’une des missions de ces délégations est d’assurer la promotion économique et culturelle du Territoire. Les fonctions des agents se confondent souvent et la promotion du Territoire n’est confiée à aucun agent en particulier. Il est nécessaire de repenser le fonctionnement des délégations et de désigner un ambassadeur promotionnel du Territoire dans chacune d’elles.

La répartition des compétences de chacun des acteurs et les dispositifs visant à assurer la promotion du Territoire doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie et aboutir à la rédaction d'une stratégie territoriale du tourisme.

Objectif spécifique 3 : Favoriser le rayonnement de la culture locale et les langues vernaculaires

L'arrivée de la fibre optique va faciliter le rayonnement et la promotion de la culture wallisienne et futunienne à l'échelle régionale et internationale. Les contenus musicaux ou cinématographiques pourront s'exporter plus facilement. La mise en ligne de cours et d'initiation aux danses traditionnelles pourra également être envisagée.

Autre point fondamental, le haut débit permettra de diffuser très largement les langues wallisienne et futunienne. La mise en ligne de cours de langues wallisienne ou futunienne ou la création d'un module spécifique d'apprentissage des langues vernaculaires en ligne, en collaboration avec l'Académie des langues créée en 2016, pourra être accessible aux natifs du Territoire vivant en Nouvelle-Calédonie ou en métropole qui souhaitent pratiquer leur langue maternelle et l'enseigner à leurs enfants.

La culture wallisienne et futunienne est un élément central de la promotion du Territoire et représente un potentiel économique réel qui pourra être exploité avec l'arrivée de la fibre optique.

OBJECTIF n° 6 : Développer l'économie du Territoire

Le désenclavement numérique est source de développement de compétences et d'activités nouvelles et de l'implantation d'entreprises attirées par le statut fiscal et social de Wallis-et-Futuna. En effet, l'archipel doit mettre en valeur les atouts réels dont il dispose : une liberté d'entreprendre alliée à une fiscalité particulièrement incitative en l'absence de toute fiscalité sur les entreprises et d'impôt sur le revenu et propice au développement de l'activité économique, la maîtrise du français dans une région essentiellement anglophone, une semaine de 39 heures, une monnaie convertible ancrée sur l'Euro, un décalage horaire très attractif par rapport à l'Europe ou encore un coût du travail relativement faible par rapport aux Territoires français voisins : salaire minimum mensuel à 90 000 XPF (754 €).

L'amélioration des moyens de télécommunications doit permettre d'attirer des entreprises extérieures et ainsi de développer une nouvelle offre de services dans le secteur tertiaire mais aussi de développer l'activité économique locale à travers les TIC.

Objectif spécifique 1 : Promouvoir les opportunités nouvelles de développement

Le secteur public représente une part très importante de l'économie du Territoire. L'Administration publique est à l'origine de près de 75 % des salaires distribués et la contribution du secteur privé dans la création de richesses reste très faible.

Il est primordial de favoriser les initiatives dans le secteur privé et d'orienter les wallisiens et futuniens vers la création de nouvelles activités à forte valeur ajoutée en lien avec le développement des TIC : nouvelles activités tertiaires, sécurité informatique, développement de logiciel, e-commerce, etc.

L'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées réalisée fera l'objet d'une large diffusion. Il est prévu d'assurer un relai sur les chiffres clefs du secteur du numérique ainsi que sur les métiers en tension et les métiers concurrentiels mis en avant par l'Observatoire des métiers du numérique créer à l'échelle nationale.

Pour développer une appétence aux métiers du numérique chez les wallisiens et futuniens, il est proposé de doter les cyberbases du Territoire d'équipements modernes tels que des imprimantes 3D pour en faire des laboratoires collaboratifs de fabrication numérique (FabsLabs). En lien avec la stratégie territoriale pour l'innovation, la création de FabsLabs sur le Territoire doit permettre le développement d'une culture collaborative du numérique et contribuer à promouvoir les nouvelles opportunités de développement.

Objectif spécifique 2 : Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets

Les initiatives en faveur du développement du secteur privé doivent être encouragées notamment par la mise en place des dispositifs d'aide à la création d'entreprises et permettre de créer de l'emploi (plateforme d'information en ligne sur les démarches de création d'entreprises, centre de formalité des entreprises, ...).

La CCIMA est un acteur essentiel pour développer le secteur privé. Elle doit pouvoir être un appui à la création des entreprises, un outil de promotion des exportations et d'assistance en matière de recherche de partenariats. Un porteur de projet doit pouvoir se tourner vers la CCIMA qui l'aidera à consolider son projet, à trouver les financements nécessaires. Pour cela il est impératif d'augmenter les effectifs de la CCIMA en recrutant un directeur en charge de l'ensemble des tâches administratives et un(e) chargé(e) de mission d'accompagnement des entreprises et de suivi des projets.

La création d'un site internet de la CCIMA avec un volet relatif au centre de formalités des entreprises est souhaitée par le Territoire pour accompagner les porteurs de projets locaux et faciliter les démarches des porteurs de projets extérieurs qui souhaiteraient s'installer sur le Territoire. Un guide des formalités doit être publié en versions anglaise, française, wallisienne et futunienne - et le paiement en ligne des différents frais inhérents à la création d'une entreprise doit être rendu possible.

Par ailleurs, il est indispensable de créer des structures d'aide, d'accompagnement et d'appui à la création d'entreprises performantes adaptées au Territoire.

La stratégie sectorielle numérique prévoit la création par la CCIMA d'un pôle de ressources, d'appui et de conseil aux entreprises qui concentre en un même lieu les services de base nécessaires pour la création et l'installation d'entreprises nouvelles. Le pôle de ressources comprend un centre de formalités des entreprises, un centre d'aide à la gestion. Il est équipé d'une plateforme internet et de bureaux connectés au THD "prêts à l'emploi" pour l'accueil et le développement d'entreprises tertiaires.

Avec ces nouveaux atouts, le Territoire vise à diversifier son économie, à rapatrier des wallisiens et futuniens de la diaspora (35 000 en Nouvelle-Calédonie et 15 000 en métropole) et à accueillir de nouvelles entreprises innovantes.

Objectif spécifique 3 : Attirer les investisseurs

Il est indispensable de démarcher les entrepreneurs et de promouvoir les atouts du Territoire auprès des investisseurs potentiels. La diaspora wallisienne et futunienne très nombreuse en Nouvelle-Calédonie et en métropole est l'une des cibles à privilégier. Une stratégie de marketing territorial doit être élaborée et diffusée en ligne et aux Délégations du Territoire pour assurer la promotion des investissements à Wallis et Futuna.

Il convient de préciser que les investissements dans le secteur numérique ne seront pleinement profitables que si l'installation des entrepreneurs et des investisseurs étrangers sur le Territoire est rendue possible par l'ouverture de la desserte aérienne à des tarifs compétitifs.

Il est important de prévoir le volet numérique de la communication et de la promotion du Territoire. Il n'existe actuellement aucun portail internet dédié aux entrepreneurs ou aux investisseurs, et la CCIMA de Wallis et Futuna ne dispose d'aucun relais sur internet. Pour attirer les investisseurs, il est indispensable de mettre à leur disposition l'ensemble des renseignements et la documentation nécessaire à la création ou à la délocalisation de leur activité. Les modalités de création, de déclaration et d'enregistrement, les avantages fiscaux du Territoire ainsi que les formalités à accomplir doivent être clairement explicitées en ligne pour permettre de lever les réserves qui pourraient freiner une installation à Wallis et Futuna.

Par ailleurs, la notoriété du territoire doit être accrue, par des actions numériques, de promotion dans le cadre d'actions régionales ou nationales.

Les délégations de Wallis et Futuna à Paris, Papeete et Nouméa doivent également se réorganiser pour devenir des ambassadeurs du marketing territorial de Wallis et Futuna et pouvoir prospecter les investisseurs en lien avec la CCIMA du Territoire.

Parallèlement à ce travail de visibilité et de promotion de l'investissement à Wallis et Futuna, le Territoire entend s'équiper d'un data-center de proximité afin d'offrir une infrastructure d'hébergement de haute disponibilité indispensable pour accueillir dans de bonnes conditions les investisseurs de l'économie numérique.

Enfin, les atouts du Territoire ne seront pleinement mis en valeur que si les acteurs parviennent à régler la question foncière. Aussi, le Territoire souhaite à long terme, pouvoir clarifier le régime foncier, préalable identifié dans la stratégie 2016-2030 en proposant à l'Assemblée territoriale, compétente sur cette matière, d'adopter une délibération relative à la fois à l'authentification des titres de propriété et à l'encadrement des baux commerciaux.

A court terme, le Territoire entend s'appuyer sur les initiatives privées notamment sur la mise en location de locaux par le biais de l'Agence immobilière créée à Wallis et qui permet d'apporter une sécurité aux investisseurs.

Objectif spécifique 4: Diversifier les offres de financement

Pour que la stratégie sectorielle de développement numérique puisse pleinement être mise en œuvre, il est indispensable qu'un tissu de TPE/PME se crée sur le Territoire pour répondre aux besoins et aux attentes des nouvelles entreprises installées. Dans cette optique, il apparaît essentiel de faciliter l'accès des entrepreneurs locaux au financement pour leur permettre de créer ou de développer leur activité.

Il n'existe qu'une seule aide à l'investissement financée par le Territoire : le Code Territorial d'Investissement qui permet aux entreprises de bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 4 millions de francs pacifiques, d'un abattement des charges fiscales de 50%, d'une exonération des charges patronales sur tout nouvel emploi créé sur une période de deux ans.

Pour encourager le développement du secteur privé, il est impératif de mettre en place de nouveaux outils de financement pour les petites et moyennes entreprises, à l'instar de ce qui a été fait en Nouvelle Calédonie par l'Institut Calédonien de Participations (ICAP) et en Polynésie par la Société de Financement du Développement de la Polynésie (SOFIDEP). Aussi la création d'un fonds de capital-risque, d'un mécanisme de garantie et de caution bancaire, de prêts d'honneur sont à l'étude.

A court terme, le Territoire entend promouvoir le recours aux financements participatifs (le *crowdfunding*) qui seront rendus possibles grâce à une connexion internet sûre et de qualité et promouvoir les initiatives privées innovantes.

QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

A – Communication et Information sur la stratégie

La stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna fait l'objet d'une diffusion auprès du grand public à travers les articles publiés sur le site internet de la Préfecture et les reportages, réalisé par Wallis et Futuna 1ère, consacrés à la conclusion de ses accords avec ses partenaires samoans sur le raccordement du Territoire au câble sous-marin.

L'ambition numérique du Territoire a fortement été médiatisée lors de la venue sur le Territoire de M. le Président de la République en février dernier qui, au cours de son discours prononcé à l'Assemblée territoriale a rappelé *« l'engagement de l'État auprès de la Commission européenne pour la réalisation de la connexion au futur câble Samoa – Fidji, condition indispensable pour que la population puisse être pleinement ouverte au monde et pour que des entreprises puissent s'installer »*⁷.

Le Territoire prévoit d'étendre son dispositif de communication autour de la stratégie numérique en publiant de nouveaux articles sur le site de la Préfecture, en cours de modernisation, et d'encourager les reportages et les interviews auprès de Wallis et Futuna 1ère à chaque étape d'avancement du projet. Dans cette optique, un rapport annuel d'exécution sera élaboré portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan stratégique numérique.

Une communication papier est également prévue avec l'édition de brochures détaillant, en langue française, wallisienne et futunienne, les opportunités de développement que représente l'arrivée du câble pour le Territoire, qui seront distribués dans les boîtes postales et dans les services administratifs.

B – Capacité du Territoire à mettre en œuvre la stratégie

1 – Adapter les structures de pilotage

Le contexte institutionnel du Territoire est d'une parfaite singularité et unique en France. Le pouvoir exécutif de la collectivité est dévolu au Préfet, Administrateur supérieur qui en sus de son rôle de chef du Territoire est aussi représentant de l'État, exerçant ainsi l'ensemble des compétences régaliennes prévues par le statut de 1961⁸. L'Assemblée Territoriale, organe délibérant de la collectivité, délibère sur les projets qui lui sont soumis mais, ses délibérations doivent être rendues exécutoires et approuvées par arrêté du chef du Territoire. Enfin, tous les projets de délibération sont soumis à l'avis du conseil territorial⁹ qui a une compétence consultative pour l'ensemble des projets soumis à l'Assemblée territoriale.

Dans ce contexte bien particulier, la réussite de la stratégie numérique repose sur la capacité du Territoire à définir le rôle et la participation de chacun et, à fédérer l'ensemble des acteurs pour concrétiser les objectifs identifiés.

⁷ Discours du Président de la République à l'Assemblée territoriale, 22 février 2016, <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-a-l-assemblee-territoriale-de-wallis-et-futuna/>

⁸ Loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer.

⁹ Composé de l'Administrateur supérieur, des trois chefs traditionnels des îles Wallis et Futuna ou de leurs suppléants et de trois membres désignés par le chef du territoire, après accord de l'Assemblée territoriale,

La stratégie numérique de Wallis et Futuna est portée par l'ensemble des acteurs du Territoire. Elle a été rédigée par les services de l'Administration supérieure avec l'appui des acteurs publics et privés, adoptée par l'Assemblée territoriale et dispose du soutien des autorités coutumières qui ont marqué leur enthousiasme lors de la rencontre avec les représentants de l'Union Européenne en mars 2016.

Un comité de pilotage composé du Préfet, Administrateur supérieur, chef du Territoire, de deux représentants de l'Assemblée territoriale et des représentants des services techniques et administratifs de l'État et du Territoire a été mis en place par l'arrêté n° 2015-521 du 18 novembre 2015.

En sus de ce comité, il a été créé un comité technique à composition modulable, dont la composition pourra varier en fonction des thématiques abordées. Ce comité est chargé d'assurer le suivi de la stratégie numérique et de faire le point sur les avancées des plans numérique de chacun des services pour justifier les avancées de la politique sectorielle de développement numérique auprès de la Commission européenne.

2 -Anticiper l'impact de l'appui budgétaire

Le Territoire compte sur l'aide européenne, à travers le XIe Fonds européens de développement, pour mener à bien sa politique sectorielle de développement numérique. Contrairement aux précédents programmes, l'aide européenne n'est pas envisagée sous forme projet mais à travers l'appui budgétaire. Cette avancée impacte fortement le Territoire qui va devoir faire face à deux enjeux majeurs : justifier que les indicateurs de performance ont été atteints et déterminer les dépenses éligibles au titre du XIe FED territorial.

L'appui budgétaire est versé au regard des performances et des progrès accomplis. Le Territoire perçoit une première partie de l'aide financière mais doit justifier que les indicateurs identifiés dans le cadre de la programmation du XIe FED territorial ont été atteints pour obtenir les autres tranches. Pour assurer le suivi de la stratégie numérique et des indicateurs de performance, le Territoire a prévu la création d'un observatoire des TICs, au sein même du service territorial de la statistique et des études économiques.

Le suivi financier de l'appui budgétaire sera facilité par la création en décembre 2016 d'un budget annexe dédiée à la politique numérique dans le budget du Territoire et par la mise en place d'un outil numérique de suivi comptable et financier de l'ensemble des dépenses liées à la politique numérique.

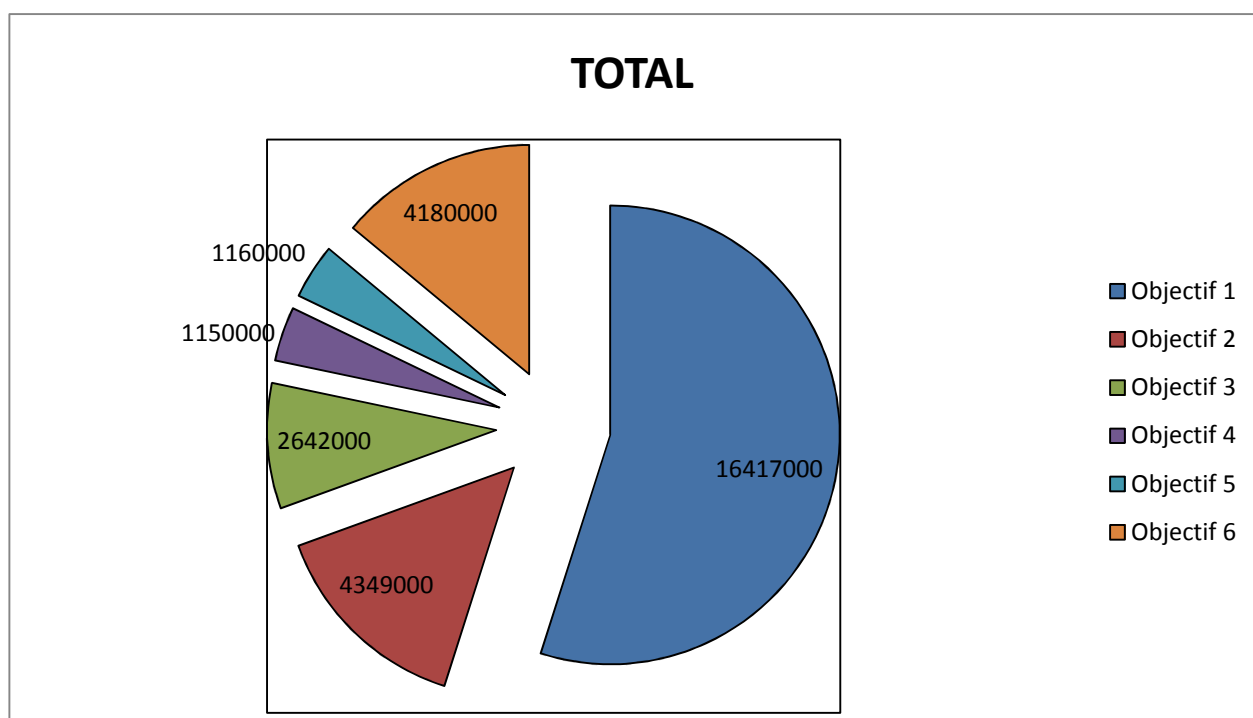
Un travail de réflexion a été lancé au niveau de l'Administration supérieure pour déterminer à qui seront confiées les missions de contrôle de gestion et de contrôle comptable des dépenses de la stratégie sectorielle de développement numérique. Le Secrétaire général est chargé d'élaborer des pistes d'audit en collaboration avec le SCOPPD qui doit anticiper l'accroissement de ces missions avec l'arrivée de l'appui budgétaire. La formation des agents chargée de suivre l'appui budgétaire et les avancées de la stratégie sectorielle de développement numérique sera effectuée par l'assistance technique prévue dans le cadre du Xe FED territorial.

C- Le plan d'actions

Un travail d'identification et de formulation des objectifs généraux et des objectifs spécifiques de cette stratégie sectorielle numérique a été conduit durant l'année 2016 en collaboration avec les services concernés et les personnes impliquées dans cette stratégie.

C'est ainsi qu'ont été élaborées des fiches action de cette stratégie. Elles détaillent la justification et le contenu des actions envisagées, identifient les porteurs et les bénéficiaires des actions, les dates de mise en œuvre, le coût et les sources de financement.

Globalement, le coût des actions prévues dans la stratégie sectorielle numérique s'élève à 29 millions d'€ (soit 3,4 milliards de francs pacifique). La répartition des coûts selon les 6 objectifs met en évidence que la plus grande partie des coûts (55.4%) est consacrée au premier objectif "Accéder au Très Haut Débit", suivie par l'objectif 2 (14,7%) « Améliorer la santé de la population » et l'objectif 6 (14,1%) "Développer l'économie du Territoire", puis les autres objectifs. Cette ventilation exprime que la connexion au THD vise à servir le développement économique du Territoire, et aura un impact transversal sur les autres secteurs notamment l'éducation, la santé et l'ouverture de l'administration aux acteurs et à la population.



Objectif n° 1		
OS 1.1	Prêt AFD	326 000
	10e FED	86 000
Sous-total		412 000
OS 1.2	Prêt AFD	11 059 000
	Etat	500 000
Sous-total		11 559 000
OS 1.3	Prêt AFD	141 000
	Etat	3 900 000
	Territoire	175 000
Sous-total		4 216 000
OS 1.4	Prêt AFD	15 000
	Territoire	215 000
Sous-total		230 000
TOTAL		16 417 000

Objectif n° 2		
OS 2.1	Etat	369 000
Sous-total		369 000
OS 2.2	Etat	2 410 000
Sous-total		2 410 000
OS 2.3	Etat	350 000
Sous-total		350 000
OS 2.4	Etat	1 220 000
Sous-total		1 220 000
TOTAL		4 349 000

Objectif n° 3		
OS 3.1	Etat	2 120 000
Sous-total		2 120 000
OS 3.2	Territoire	450 000
	10e FED	62 000
	10e FED	10 000
Sous-total		522 000
OS 3.3		-
Sous-total		-
TOTAL		2 642 000

Objectif n° 4		
OS 4.1	Territoire	65 000
	Etat	375 000
Sous-total		440 000
OS 4.2	Territoire	280 000
	Etat	80 000
Sous-total		360 000
OS 4.3	Territoire	-
Sous-total		-
OS 4.4	Territoire	200 000
Sous-total		200 000
OS 4.5	Territoire	150 000
Sous-total		150 000
TOTAL		1 150 000

Objectif n° 5		
OS 5.1	Territoire	250 000
	Etat	660 000
Sous-total		910 000
OS 5.2	Territoire	200 000
Sous-total		200 000
OS 5.3	Territoire	50 000
Sous-total		50 000
TOTAL		1 160 000

Objectif n° 6		
OS 6.1	Territoire	100 000
Sous-total		100 000
OS 6.2	Etat	50 000
	Territoire	2 135 000
Sous-total		2 185 000
OS 6.3	Territoire	125 000
Sous-total		125 000
OS 6.4	Territoire	850 000
	Etat	920 000
Sous-total		1 770 000
TOTAL		4 180 000

Stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna – Version Juin 2018

Objectif n° 4			Objectif n° 5			Objectif n° 6		
OS 4.1	Territoire	65 000	OS 5.1	Territoire	250 000	OS 6.1	Territoire	100 000
	Etat	375 000		Etat	660 000	Sous-total		100 000
Sous-total		440 000	Sous-total		910 000	OS 6.2	Etat	50 000
OS 4.2	Territoire	280 000	OS 5.2	Territoire	200 000		Territoire	2 135 000
	Etat	80 000	Sous-total		200 000	Sous-total		2 185 000
Sous-total		360 000	OS 5.3	Territoire	50 000	OS 6.3	Territoire	125 000
OS 4.3	Territoire	100 000	Sous-total		50 000	Sous-total		125 000
Sous-total		100 000	TOTAL		1 160 000	OS 6.4	Territoire	850 000
OS 4.4	Territoire	200 000					Etat	920 000
Sous-total		200 000				Sous-total		1 770 000
OS 4.5	Territoire	250 000				TOTAL		4 180 000
Sous-total		250 000						
TOTAL		1 350 000						

Objectif n° 1			Objectif n° 2			Objectif n° 3		
OS 1.1	Prêt AFD	326 000	OS 2.1	Etat	369 000	OS 3.1	Etat	1 633 000
	10e FED	90 000	Sous-total		369 000	Sous-total		1 633 000
Sous-total		416 000	OS 2.2	Etat	2 414 277	OS 3.2	Territoire	450 000
OS 1.2	Prêt AFD	11 059 000	Sous-total		2 414 277		10e FED	62 000
	Etat	500 000	OS 2.3	Etat	350 000		10e FED	10 000
Sous-total		11 559 000	Sous-total		350 000	Sous-total		522 000
OS 1.3	Prêt AFD	121 000	OS 2.4	Etat	1 220 000	OS 3.3		-
	Etat	3 900 000	Sous-total		1 220 000	Sous-total		-
	Territoire	175 000	TOTAL		4 353 277	TOTAL		2 155 000
Sous-total		4 196 000						
OS 1.4	Prêt AFD	15 000						
	Territoire	215 000						
Sous-total		230 000						
TOTAL		16 401 000						

	Territoire - Sans AFD	Prêt AFD	10e FED	Etat	TOTAL
Objectif 1	390 000 €	11 541 000 €	86 000 €	4 400 000 €	16 417 000 €
Objectif 2	- €	- €	- €	4 349 000 €	4 349 000 €
Objectif 3	450 000 €	- €	72 000 €	2 120 000 €	2 642 000 €
Objectif 4	695 000 €	- €	- €	455 000 €	1 150 000 €
Objectif 5	500 000 €	- €	- €	660 000 €	1 160 000 €
Objectif 6	3 210 000 €	- €	- €	970 000 €	4 180 000 €
TOTAL	5 245 000 €	11 541 000 €	158 000 €	12 954 000 €	29 898 000 €

	TOTAL TERRITOIRE
Objectif 1	11 931 000 €
Objectif 2	- €
Objectif 3	450 000 €
Objectif 4	695 000 €
Objectif 5	500 000 €
Objectif 6	3 210 000 €
TOTAL	16 786 000 €

D- Les fiches actions

OBJECTIF 1 – ACCEDER AU THD

Objectif spécifique 1.1 : CONSOLIDER LE PROJET DE RACCORDEMENT

Action n° 1.1.1.	Réaliser les études préalables	
Justification de l'action	Nécessité de consolider le projet et de réaliser des études préalables	
Activités	- Réaliser et publier l'étude d'impact environnemental et social	- Territoire - Prêt AFD : 62.000 €
	- Analyser le cadre juridique et règlementaire des télécommunications	- 10° FED : 86.000€
Porteur(s) et partenaires	L'État, le Territoire, L'union Européenne.	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire, l'AFD	
Dates de mise en œuvre	2016 à 2018	
TOTAL coût	148.000€	

Action n° 1.1.2.	Faire appel à un cabinet d'assistance juridique	
Justification de l'action	Complexité du projet et des documents contractuels en plusieurs langues	
Activités	- Signer une convention d'assistance juridique.	- Territoire - Prêt AFD : 264.000€
Porteur(s) et partenaires	L'Etat, le Territoire, la SSCC	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2016	
TOTAL Coût	264.000€	

Objectif spécifique 1.2 : RACCORDER LE TERRITOIRE AU CABLE

Action n° 1.2.1.	Raccorder le Territoire au câble sous-marin Samoa-Fidji	
Justification de l'action	Le désenclavement numérique du Territoire est nécessaire pour renforcer son attractivité et faciliter son développement économique.	
	Le Territoire ne dispose pas des compétences techniques pour superviser la fabrication et la pose du câble	
Activités	- Signer les documents contractuels relatifs au projet TUI-SAMOA	- Territoire - Prêt AFD : 30.000 € (frais de déplacements)
	- Concrétiser les financements pour le raccordement au câble TUI-SAMOA	- Territoire (Pm)
	- Conclure une convention avec un cabinet spécialisé pour superviser le projet de raccordement au câble TUI-SAMOA	- Territoire - Prêt AFD : 149.000€
	- Réaliser des travaux d'aménagements terrestres	- Territoire - Prêt AFD : 240.000€
	- Raccorder le Territoire au câble numérique TUI-SAMOA par deux bretelles spécifiques	- Territoire - Prêt AFD : 10.640.000€ (5.260.000€ SSCC – 5.080.000€ ASN – 300.000 Prêt AFD)

	- Mettre en service le câble numérique TUI-SAMOA	- (Pm)
	- Acheter de la capacité internationale supplémentaire	- Etat : 500.000€
Porteur(s) et partenaires	L'Etat, le Territoire, AFD, SSCC	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire, l'Etat.	
Dates de mise en œuvre	2016, 2017, 2018	
TOTAL Coût	11.559.000€	

**Objectif spécifique 1.3 :
DEPLOYER LE THD**

Action n°1.3.1.	Réaliser les études préalables au déploiement du THD	
Justification de l'action	Etude d'impact environnemental à réaliser Etude (Chiffrage/ DAO) à réaliser	
Activités	- Réaliser une étude d'impact environnemental	- Territoire : 20.000€
	- Etablir la liste des grands comptes publics et privés	- Territoire (Pm)
	- Faire appel à un cabinet spécialisé pour la réalisation du schéma de déploiement THD du Territoire	- Territoire - Prêt AFD : 121.000€ (Convention Polyconseil : 118.000€ et frais liés à la convention OPTNC/ Territoire : 3.000€)
Porteur(s) et partenaires	L'État, le Territoire (SPT), l'OPTNC	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2017	
Coût TOTAL	141.000€	

Action n° 1.3.2	Déployer le THD sur le Territoire	
Justification de l'action	Le Territoire doit choisir les technologies adaptées pour déployer le Très Haut Débit à Wallis et à Futuna et réaliser les travaux et investissements nécessaires pour rendre accessible à tous le THD.	
Activités	- Adopter le plan de déploiement du THD du Territoire	- Territoire (Pm)
	- Réaliser les travaux de déploiement pour les grands comptes	- Etat(FEI) : 1.600.000€
	- Réaliser les travaux de déploiement pour la population	- Etat (A confirmer): 2.300.000€
	- Renforcer le service des postes et télécommunications	- Territoire : 175.000€ (Deux postes au SPT : 50.000€/ an + 25.000€ / 2018)
Porteur(s) et partenaires	L'Etat, le Territoire, le Cabinet Polyconseil, l'OPTNC	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire, les investisseurs extérieurs.	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	4.075.000€	

Objectif spécifique 1.4 :

RENDRE LE très haut débit (THD) ACCESSIBLE A TOUS

Action n°1.4.1.	Vérifier le taux d'équipement des ménages et entreprises	
Justification de l'action	Les personnes les plus vulnérables ainsi que certaines TPE n'ont pas profité des avancées récentes en matière de téléphonie ou d'accès à l'internet. L'identification de cette population en marge est nécessaire pour la conception de politiques publiques spécifiques	
Activités	- Réaliser périodiquement une étude sur le taux d'équipement des ménages et entreprises.	- Territoire - Prêt AFD : 15.000€ (2017) - Territoire : 30.000 (2020-2022)
	- Créer un observatoire des NTICs chargé d'analyser et publier les résultats de ces enquêtes.	- Territoire : 100.000 € (Coût de l'agent en poste affecté à la section Observatoire des NTICs)
Porteur(s) et partenaires	Le Territoire (STSEE), la CPS	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	145.000€	

Action n°1.4.2.	Adapter les politiques publiques	
Justification de l'action	La politique commerciale et la grille tarifaire du SPT doit permettre aux personnes vulnérables ainsi qu'à certaines TPE de profiter de l'outil de communication à très haut débit pour réaliser leur développement. La politique commerciale du SPT doit être autant inclusive que possible.	
Activités	- Elaborer et adopter une stratégie de service universel des télécommunications	- 10 ^e FED : (pm – étude sur le cadre juridique des télécommunications)
	- Développer un réseau Wi-Fi public	- Territoire : 85.000€
	- Adopter une politique tarifaire favorisant l'accès de tous au THD	- Territoire (Pm)
Porteur(s) et partenaires	L'État, le Territoire, l'Union Européenne	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	Territoire : 85.000 €	

**OBJECTIF 2 - DEVELOPPER LE TERRITOIRE
EN AMELIORANT LA SANTE DE LA POPULATION**

**Objectif spécifique 2.1 :
PLANIFIER L'AMELIORATION DU SYSTEME DE SANTE**

Action n° 2.1.1.	Préparer le Territoire à la mise en place de la télémédecine	
Justification de l'action	Évacuations sanitaires nombreuses et coûteuses Absence de présence de toutes les spécialités médicales sur le Territoire Nécessité que l'Agence de santé de santé se dote d'un document stratégique	
Activités	- Réaliser un audit sur les réseaux de l'Agence de santé.	- Etat (CDD) : 194.000€
	- Réaliser une étude sur la télémédecine	- Etat (CDD) : 175.000€
	- Elaborer un plan d'action de l'Agence de santé pour le développement de la télémédecine	- Etat (pm)
Porteur(s)	Agence de Santé, Etat, Territoire	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2017 -2018	
Coût TOTAL	369.000€	

**Objectif spécifique 2.2 :
DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES PERFORMANTES**

Action n° 2.2.1.	Acquérir et installer les équipements de télémédecine	
Justification de l'action	Toutes les spécialités médicales ne sont pas présentes sur le Territoire Les évacuations sanitaires sont nombreuses et coûteuses Certains actes médicaux peuvent être réalisés à distance	
Activités	- Mettre à jour les réseaux de téléphonie IP de l'Agence de santé	- Etat (à confirmer) 650.000€
	- Créer des salles dédiées à la télémédecine	- Etat (à confirmer) : 1.550.000€
	- Acquérir des chariots télémédecine	- Etat (à confirmer): 210.000€
Porteur(s)	Agence de Santé, Etat, Territoire	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	2.410.000€	

Objectif spécifique 2.3 :
FAVORISER LA PREVENTION, LE DEPISTAGE PRECOCE
ET LE TRAITEMENT DES MALADIES

Action n° 2.3.1.	Former les personnels	
Justification de l'action	Les personnels de l'Agence de santé devront être formés pour faire face au développement de la télémédecine.	
Activités	- Former les personnels en poste	- Etat (budget ADS): 200.000€
Porteur(s)	Agence de Santé, Etat, Territoire	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	200.000 €	

Action n° 2.3.2.	Etablir les diagnostics et traiter en partenariat avec des hôpitaux extérieurs	
Justification de l'action	Toutes les spécialités médicales ne sont pas présentes sur le Territoire	
Activités	- Signer des partenariats avec d'autres établissements pour la télémédecine	- Etat (budget ADS) : 150.000€ (50.000€/an)
	- Réaliser des consultations télémédecine sur le Territoire	- Etat (pm)
Porteur(s)	Agence de Santé, Etat	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	150.000€	

Objectif spécifique 2.4 :
AMELIORER LE SUIVI DES PATIENTS

Action n° 2.4.1.	Créer un système d'information et de suivi médical	
Justification de l'action	Partage difficile des informations médicales entre les dispensaires et les hôpitaux Suivi difficile des patients en cas d'évacuations sanitaires	
Activités	- Mettre en place un système informatisé pour la gestion électronique des dossiers médicaux des patients	- Etat (à confirmer): 1.020.000€
	- Numériser les dossiers patients	- Etat (Pm)
Porteur(s)	Agence de Santé, Etat	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire	
Date de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	1.020.000 €	

Action n° 2.4.2.	Développer le suivi à domicile des patients	
Justification de l'action	Peu de suivi à domicile des patients et longue attente aux urgences	
Activités	-Encourager l'utilisation d'applications médicales par les malades	- Etat (Budget ADS): 200.000€
Porteur(s)	Agence de santé	
Bénéficiaire(s)	Le Territoire, la population	
Date de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	200.000 €	

OBJECTIF N° 3 – VALORISER LES COMPETENCES DES WALISIENS ET FUTUNIENS

Objectif spécifique 3.1

DEPLOYER LES OUTILS ET RESSOURCES NUMERIQUES POUR L'EDUCATION

Action n° 3.1.1.	Acquérir les équipements numériques	
Justification de l'action	Le plan numérique national prévoit l'acquisition de tablettes pour l'ensemble des collégiens à l'horizon 2018 Le Territoire se doit de garantir les mêmes chances à ses élèves	
Activités	- Equiper les établissements du premier degré de matériels informatiques	- Etat (à confirmer) : 400.000 € - Etat (budget DEC) : 100.000€ (25.000€/ an)
	- Équiper les établissements du second degré de matériels informatiques	- Etat : 150.000€ (Tablettes rentrées 2017 et 2018) - Etat (à confirmer) : 700.000€
Porteur(s)	Vice-rectorat, Direction de l'Enseignement catholique	
Bénéficiaire(s)	Elèves du 1 ^{er} et 2 nd degré - Enseignants	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	1.350.000€	

Action n° 3.1.2	Former les enseignants au numérique	
Justification de l'action	Les enseignants doivent être sensibilisés et formés à l'enseignement numérique. Le personnel administratif doit être formé aux usages numériques. Le coût élevé d'une formation initiale et/ou continue hors du Territoire	
Activités	- Organiser des modules de formations pour les enseignants et le personnel administratif des premier et second degrés à l'usage pédagogique du numérique.	- Etat : 250.000€ (VR : 75.000€ - DEC : 160.000€ - A confirmer : 15.000€)
Porteur(s)	Vice-rectorat, Direction de l'Enseignement catholique	
Bénéficiaire(s)	Elèves du 1 ^{er} et 2 nd degré – Enseignants	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2020	
Coût TOTAL	250.000€	

Action n° 3.1.3.	Faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel	
Justification de l'action	Impossibilité d'utiliser les logiciels et les applications nationales Difficultés rencontrées pour assurer le suivi des élèves	
Activités	- Déployer des logiciels et applications de gestion du personnel utilisées en France métropolitaine dans le domaine éducatif	- Etat (à confirmer): 150.000 €
	- Déployer des logiciels nationaux de gestion de la scolarité dans le domaine éducatif	- Etat (à confirmer) : 150.000€
Porteur(s)	Vice-rectorat	
Bénéficiaire(s)	Personnels de la communauté éducative du territoire et Elèves du 1 ^{er} et 2 nd degré	

Dates de mise en œuvre	2018 à 2021
Coût TOTAL	300.000 €

Action n° 3.1.4.	Organiser et favoriser l'accès aux ressources pédagogiques numériques	
Justification de l'action	Avec l'arrivée du THD, les élèves de Wallis et Futuna devraient pouvoir bénéficier de l'accès à des outils pédagogiques numériques complémentaires au programme officiel d'enseignement Nécessité d'assurer une égalité des chances L'accès des élèves devrait être organisé, orienté, et soutenu.	
Activités	- Mettre en place un ENT pour faciliter l'accès des élèves aux ressources pédagogiques	- Etat : 220.000€
	- Faire usage du numérique pour les enseignements du 1 ^{er} degré	- Etat (pm)
	- Utiliser les ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement des matières du 2 nd degré	- Etat (pm)
Porteur(s)	Vice-rectorat - DEC	
Bénéficiaire(s)	Elèves du 1 ^{er} et 2 nd degré - Enseignants	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	220.000€	

**Objectif spécifique 3.2 :
DEVELOPPER LA FORMATION OUVERTE A DISTANCE**

Action n° 3.2.1.	Anticiper les besoins du Territoire en matière de formation	
Justification de l'action	Difficulté à prospecter et anticiper les besoins du Territoire Absence de formations supérieures sur le Territoire	
Activités	- Réaliser une étude pour identifier les métiers d'avenir et les promouvoir	- 10 ^e FED : 62.000€
	- Nommer ou recruter un responsable "E-formation" chargé de coordonner le développement de la formation à distance sur le Territoire	- Territoire : 150.000€ (coût d'un agent)
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (SITAS), Union Européenne, Vice-Rectorat	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	212.000 €	

Action n° 3.2.2	Doter le Territoire d'une salle e-formation	
Justification de l'action	Pas d'Université ni d'établissement permettant de suivre une formation post-bac sur le Territoire Absence d'un établissement dédié à la formation dans le Territoire Coût élevé d'une formation initiale et/ou continue hors du Territoire	
Activités	- Doter le Territoire d'une salle d'e formation	- Territoire (pm)
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (SITAS), UNC	

Bénéficiaire(s)	Territoire
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021
Coût TOTAL	Territoire (pm) - UNC

Action n° 3.2.3	Proposer une offre de formation adaptée aux besoins du Territoire	
Justification de l'action	Nécessité que l'offre de formation soit en adéquation avec les besoins futurs du Territoire	
Activités	- Élaborer une carte des formations à distance	- Territoire (Pm) - 10 ^e FED (OCTA) : 10.000€
	- Former des personnes sur le Territoire grâce à la formation à distance.	-Territoire (pm)
	- Proposer des formations sur le Territoire orientées vers les nouveaux métiers du numérique	- Territoire : 300.000€
Porteur(s)	Administration supérieure (SITAS), Vice-rectorat	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	310.000€	

**Objectif spécifique 3.3 :
RECONNAITRE LES COMPETENCES INFORMATIQUES**

Action n° 3.3.1.	Certifier les compétences informatiques	
Justification de l'action	Les salariés possèdent par leur expérience professionnelle des compétences en matière d'utilisation des suites bureautiques ou autres Ces compétences ne sont pas reconnues par un diplôme Leur candidature par CV est rendue plus difficile	
Activités	- Mettre en place un dispositif de certification des compétences informatiques	- Etat (Pm)
Porteur(s)	Administration supérieure (SITAS), Vice-rectorat	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	- (Pm)	

OBJECTIF 4 - FAIRE DE L'ADMINISTRATION UN FACILITATEUR DE DEVELOPPEMENT**Objectif spécifique 4.1 :
INSTAURER UNE CONFIANCE NUMERIQUE**

Action n° 4.1.1.	Réaliser une campagne de communication	
Justification de l'action	Arrivée récente des nouvelles technologies sur le Territoire L'arrivée du THD va permettre de nouveaux usages et l'accès à de nouveaux contenus dont certains comportent des risques.	
Activités	- Proposer un plan de communication	- Territoire (Pm)
	- Mener la campagne de communication	- Territoire : 50.000€
Porteur(s)	Territoire, Services du Cabinet du Préfet de l'Administration supérieure, Vice-rectorat, DEC, CCIMA	
Bénéficiaire(s)	Particuliers, professionnels	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	50.000 €	

Action n° 4.1.2.	Favoriser le relais à travers les associations	
Justification de l'action	Éviter une circulation de l'information qui provienne toujours de l'Administration vers le public ; promouvoir le rôle des associations.	
Activités	- Valoriser les cyberbases du Territoire pour faciliter la diffusion de l'information.	- Territoire : 15.000€ - Etat : 375.000€ (75.000€/ an – formation et emploi des animatrices)
	- Organiser des réunions d'information avec les associations du Territoire	- Territoire (Pm)
Porteur(s)	Associations, STJS	
Bénéficiaire(s)	Particuliers, professionnels	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	390.000€	

**Objectif spécifique 4.2 :
RENDRE ACCESSIBLES LES ARCHIVES DU TERRITOIRE**

Action n° 4.2.1.	Créer une salle dédiée à la numérisation des archives	
Justification de l'action	Il n'y a pas de bâtiment des archives sur le Territoire. Les conditions de stockage et l'état des archives sont préoccupants. La construction d'un bâtiment est un projet de grande ampleur et l'étude préalable a été lancée en 2017	
Activités	- Réaliser l'étude AMO pour le bâtiment des archives	- Territoire : 110.000€
	- Créer et équiper une salle dédiée à la numérisation des archives	- Territoire : 20.000 €
Porteur(s)	Etat, Territoire (STAC)	
Bénéficiaire(s)	Territoire, État	
Dates de mise en œuvre	2018 - 2020	
Coût TOTAL	130.000 €	

Action n° 4.2.2.	Renforcer le service des affaires culturelles	
Justification de l'action	Les archives sont éparpillées dans les services et le service des affaires culturelles ne dispose pas d'agents pour effectuer la numérisation des archives	
Activités	- Nommer/ recruter/ former des agents pour effectuer la numérisation des archives	- Territoire : 120.000€ - Etat : 80.000 €
Porteur(s)	Etat, Territoire (STAC)	
Bénéficiaire(s)	Territoire, État	
Dates de mise en œuvre	2020 à 2021	
Coût TOTAL	200.000€	

Action n° 4.2.3.	Mettre en ligne les archives	
Justification de l'action	Aucun accès du public aux archives historiques ou administratives	
	- Démarrer la numérisation des archives	- Territoire (Pm)
	- Mettre en ligne les archives pour permettre une consultation du public	- Territoire : 30.000€
Porteur(s)	Etat, Territoire (STAC)	
Bénéficiaire(s)	Territoire, État	
Dates de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	30.000€	

**Objectif spécifique 4.3 :
DEMATERIALISER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

Action n° 4.3.1.	Moderniser le site de l'Administration	
Justification de l'action	Le site de l'Administration supérieure est peu fonctionnel et manque d'actualisation régulière	
Activités	- Moderniser le site internet de l'Administration et actualiser les données mises en ligne	- Etat : Pm
Porteur(s)	SSIC de l'Administration supérieure	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2016 à 2021	
Coût TOTAL	(Pm)	

Action n° 4.3.2.	Faciliter les procédures administratives en ligne.	
Justification de l'action	Pas ou peu d'utilisation actuelle d'e-procédure administratives ni de diffusion de l'information vers le grand public ou les acteurs privés Gain de temps.	
Activités	- Identifier les procédures administratives présentant un intérêt d'être dématérialisées	- Territoire (Pm)
	- Dématérialiser les démarches administratives présentant un intérêt de l'être	- Etat-Territoire (Pm)
	- Mettre en place les télé procédures adaptées	- Etat-Territoire (Pm)
Porteur(s)	SSIC de l'Administration supérieure	

Bénéficiaire(s)	Territoire
Dates de mise en œuvre	2017 et 2018
Coût TOTAL	- (Pm)

**Objectif spécifique 4.4 :
FORMER LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION**

Action n° 4.4.1.	Sensibiliser et former les agents au numérique	
Justification de l'action	Les agents doivent être formés et préparés à faire évoluer leurs pratiques Les fiches de poste ne mentionnent, pour la plupart, aucune compétence informatique ni numérique.	
Activités	- Mettre à jour les fiches de poste des agents pour préciser les compétences informatiques et numériques nécessaires.	- Territoire (Pm)
	- Adopter un plan de formation pour les agents orienté vers le numérique et les compétences informatiques	- Territoire (Pm)
	- Former les agents	- Territoire: 200.000€
Porteur(s)	Administration supérieure (SRH)	
Bénéficiaire(s)	Agents permanents, usagers des services publics	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	200.000 €	

**Objectif spécifique 4.5 :
ACTUALISER LE SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES**

Action n° 4.5.1.	Actualiser la base de données géographiques	
Justification de l'action	Les données géographiques et spatiales sur le Territoire ne sont pas à jour. Or celles-ci sont indispensables pour la planification publique et pour attirer des entrepreneurs.	
Activités	- Désigner un coordinateur pour assurer l'actualisation et la gestion SIG	- Territoire : Pm
	- Actualiser la base de données	- Territoire : 200.000€
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (service des travaux publics)	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	100.000 €	

Action n° 4.5.2.	Mettre en ligne les données SIG	
Justification de l'action	Les entrepreneurs potentiels doivent visualiser à distance le lieu où ils souhaitent s'implanter.	
Activités	- Mettre en ligne les données SIG	- Territoire : 50.000€
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (service des travaux publics)	
Bénéficiaire(s)	Territoire, privés, services administratifs, entreprises, public	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	50.000 €	

Objectif 5 – SOUTENIR L'INSERTION DE WALLIS ET FUTUNA DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL

**Objectif spécifique 5.1
RENFORCER LA COOPERATION REGIONALE**

Action n° 5.1.1.	Renforcer la présence du Territoire dans les instances régionales	
Justification de l'action	Le Territoire est peu représenté au niveau régional Les thèmes de la coopération régionale sont nombreux et concernent la population (culture, sports, environnement, changement climatique, biodiversité, pêche, etc.)	
Activités	- Etudier les opportunités et adhérer aux organisations régionales de la zone Pacifique	- Territoire : 250.000 € (50.000€ / an – PROE - association des PTOM- CPS)
Porteur(s)	Administration supérieure, Territoire	
Bénéficiaire(s)	État, Territoire	
Dates de mise en œuvre	2017-2021	
Coût TOTAL	250.000€	

Action n° 5.1.2.	Développer les relations avec les Territoires voisins	
Justification de l'action	Nécessité d'insérer Wallis et Futuna dans son environnement régional pour permettre son développement	
Activités	-Conclure des partenariats avec les pays voisins et financer des actions de coopérations régionales	-Territoire (pm) -Etat : 660.000€ (100.000 € / an Fonds pacifique – 10.000€/ an FCR)
Porteur(s) et partenaires	Territoire, Assemblée territoriale, Administration supérieure	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2016 à 2021	
Coût TOTAL	660.000€	

**Objectif spécifique 5.2 :
ASSURER LA VISIBILITE DU TERRITOIRE**

Action n° 5.2.1.	Promouvoir le Territoire	
Justification de l'action	Méconnaissance du Territoire et de ses atouts Pas de promotion des spécificités de Wallis et Futuna	
Activités	-Elaborer et relayer une stratégie de promotion du Territoire	-Territoire : 25.000€
	-Créer un portail internet de promotion du Territoire	-Territoire 30.000€
	- Créer le site internet de l'office de tourisme	- Territoire 45.000€
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (AED), CCIMA	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	100.000 €	

Action n° 5.2.2.	Renforcer le rôle des délégations du Territoire	
Justification de l'action	Méconnaissance du Territoire et de ses atouts Pas de promotion des spécificités de Wallis et Futuna	
Activités	- Désigner dans chaque délégation du Territoire au moins une personne ayant pour mission d'assurer la promotion du Territoire	- Territoire (pm)
	- Mener des actions de communication et de promotion des îles WF y inclus la participation à des forums.	- Territoire : 100.000€
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (Délégations du Territoire, SRH)	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	100.000 €	

Objectif spécifique 5.3 :
FAVORISER LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE LOCALE
ET DES LANGUES VERNACULAIRES

Action n° 5.3.1.	Exporter la culture locale	
Justification de l'action	Méconnaissance de la culture locale à l'extérieur du Territoire Risque de perte de la culture d'origine pour les enfants de la diaspora	
Activités	- Mettre en ligne de musiques, films et clips sur la culture locale ou danses traditionnelles	- Territoire : Pm
Porteur(s)	Territoire, Administration (STAC)	
Bénéficiaire(s)	Territoire	
Dates de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	- pm	

Action n° 5.3.2.	Enseigner les langues wallisienne et futurienne	
Justification de l'action	Méconnaissance des langues locales à l'extérieur du Territoire Risque de perte de la langue d'origine pour les enfants de la diaspora	
Activités	- Structurer l'Académie des langues Wallisienne et futurienne	- Territoire : Pm
	- Mettre en ligne de contenus pédagogiques d'apprentissage des langues locales	- Territoire : 50.000€
Porteur(s)	Territoire, Académie des langues, STAC	
Bénéficiaire(s)	Territoire, Diaspora et personnes extérieures	
Dates de mise en œuvre	2019 - 2020	
Coût TOTAL	50.000 €	

Objectif 6 – DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

**Objectif spécifique 6.1 :
PROMOUVOIR LES OPPORTUNITES NOUVELLES DE DEVELOPPEMENT**

Action n° 6.1.1.	Identifier les domaines et métiers d'avenir	
Justification de l'action	L'avènement de la connectivité internet à THD ouvre des perspectives d'investissement dans des nouvelles Sous-tâches et de nouveaux métiers Il faut identifier ces activités et métiers afin de lancer une communication ciblée et orienter le système éducatif.	
Détail de l'action	- Le rapport de l'étude sur le développement d'activités tertiaires est largement diffusé	-10° FED : (Pm) (Etude sur le développement des activités tertiaires délocalisées)
	- Définir un plan d'action pour accompagner le développement du secteur privé	- Territoire : (Pm)
Porteur(s)	Union Européenne, Territoire	
Bénéficiaire(s)	Territoire, CCIMA, Patronat, investisseurs et porteurs de projets,	
Dates de mise en œuvre	2017 - 2018	
Coût TOTAL	- (Pm)	

Action n° 6.1.2.	Orienter les wallisiens et futuniens vers les métiers d'avenir	
Justification de l'action	Les nouveaux métiers appellent de nouvelles compétences que le Territoire veut promouvoir auprès des jeunes et des adultes	
	- Encourager la création de laboratoires collaboratifs de fabrication numérique pour développer l'appétence aux métiers du numérique	- Territoire : 80 000€
	- Promouvoir les métiers dans le domaine des NTICs pour augmenter le nombre d'emplois et postes créés	- Territoire : 20.000€
Porteur(s)	État, Territoire, CCIMA, STJS, SITAS	
Bénéficiaire(s)	Territoire, population	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	100.000€	

**Objectif spécifique 6.2 :
FACILITER LA CREATION D'ENTREPRISES ET ACCOMPAGNER
LES PORTEURS DE PROJETS**

Action n° 6.2.1.	Renforcer la CCIMA	
Justification de l'action	La CCIMA a parmi ses missions d'assurer l'accueil, le conseil et la facilitation des investisseurs et porteurs de projets, que ses moyens actuels ne lui permettent pas de remplir. La CCIMA est en phase de restructuration et d'organisation en vue de faciliter le développement du Territoire	
Activités	- Renforcer les effectifs de la CCIMA	- Territoire : 170.000€ (Directeur de la CCIMA)

		-Territoire : 130.000€ (Agent recruté à Futuna)
		-Territoire : 100.000€ -Etat : 50.000€ (Engagés service pour le tourisme – Agent pour le CGA)
	- Créer un site internet de la CCIMA	- Territoire : 35.000€
Porteur(s)	CCIMA, Territoire	
Bénéficiaire(s)	Territoire, entrepreneurs, investisseurs	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	485.000 €	

Action n° 6.2.2.	Créer un pôle de ressources, d'appui et de conseil aux entreprises	
Justification de l'action	<p>Il manque un organisme de centralisation et de facilitation pour orienter les démarches et formalités (registre de commerce, organismes sociaux)</p> <p>Il n'y a pas de comptable dans le Territoire ; un centre de gestion permettrait de conseiller les entreprises au vu de leurs résultats.</p> <p>Il n'y a pas de lieu où trouver information, conseil, aide et appui pour les créateurs d'entreprise du Territoire ou de l'extérieur.</p> <p>Les porteurs de projet du Territoire n'ont pas de structure pour acquérir ou consolider leurs connaissances en gestion, marketing, intégration des outils numériques</p>	
Activités	- Créer un centre de formalités des entreprises	- Territoire (Pm)
	- Créer un centre d'aide à la gestion des entreprises.	- Territoire (Pm)
	- Elaborer et diffuser le guide de l'entreprenariat à WF.	- Territoire (Pm)
	- Créer une pépinière d'entreprises incluant des bureaux connectés.	- Territoire : 1.700.000€
Porteur(s)	Territoire, CCIMA	
Bénéficiaire(s)	Territoire, entrepreneurs, investisseurs	
Dates de mise en œuvre	2019 à 2021	
Coût TOTAL	1.700.000 €	

Objectif spécifique 6.3 ATTIRER LES INVESTISSEURS

Action n° 6.3.1.	Promouvoir l'investissement à Wallis et Futuna	
Justification de l'action	<p>Les investisseurs ne trouvent pas de documentation sur le cadre réglementaire, fiscal, les formalités et conditions de création, exploitation et financement d'entreprises à Wallis et Futuna</p> <p>Les opportunités d'investissement ne sont pas connues du monde des affaires à l'extérieur de Wallis et Futuna</p>	
Activités	- Élaborer et relayer la stratégie de marketing territoriale	- Territoire : 25.000€
	- Créer un data-center sur le Territoire	- Territoire : 100.000€

	- Promouvoir l'investissement à Wallis et Futuna	-Territoire : (Pm)
Porteur(s)	Territoire, Administration supérieure (AED), CCIMA, Délégations	
Bénéficiaire(s)	Territoire, Investisseurs	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	125.000€	

Action n° 6.3.2.	Sécuriser le foncier pour rassurer les investisseurs	
Justification de l'action	Absence de réglementation sur le foncier et sur les baux	
Activités	- Initier un processus de concertation sur la sécurisation des baux commerciaux.	- Territoire (Pm)
Porteur(s)	Territoire	
Bénéficiaire(s)	Territoire, entrepreneurs, investisseurs	
Dates de mise en œuvre	2018 à 2021	
Coût TOTAL	- (pm)	

Objectif spécifique 6.4
DIVERSIFIER LES OFFRES DE FINANCEMENT

Action n° 6.4.1.	Créer et gérer de nouveaux fonds de financement des entreprises	
Justification de l'action	Les investisseurs se heurtent aux difficultés d'obtenir un financement classique, surtout pour les porteurs de nouveaux projets La mise en place de sources de financements alternatifs les aiderait dans leur décision de création d'entreprises	
Activités	- Encourager la création de nouveaux mécanismes de financement	-Territoire : 850.000€ (Chiffrage AT TPE/PME) - Etat : 920.000€ (Livre bleu des Outre-mer)
Porteur(s)	Entrepreneurs, Territoire, CCIMA	
Bénéficiaire(s)	Investisseurs, entrepreneurs	
Dates de mise en œuvre	2017 à 2021	
Coût TOTAL	1.770.000€	

CINQUIEME PARTIE : CONTROLE ET SUIVI DE LA STRATEGIE

A - Suivi du plan d'action

Les critères d'évaluation définis pour chaque action permettront d'effectuer leur contrôle. La mise en œuvre des activités sera évaluée suivant le planning et l'utilisation des fonds.

Un opérateur, non impliqué dans la mise en œuvre du plan d'actions, sera identifié comme référent chargé du suivi et du contrôle, qui s'effectuera au moins une fois par an. Des rapports réguliers sur l'avancement technique et financier permettront de disposer de données quantitatives et qualitatives.

B -Évaluation de la stratégie

Les résultats du contrôle permettront d'évaluer la stratégie au niveau de sa conception, sa mise en œuvre et son impact. L'évaluation vérifie que les objectifs stratégiques sont atteints et donne une appréciation sur la pertinence des résultats au regard de la situation de départ.

Cette évaluation se fera à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre avec le recours à un cabinet spécialisé.

C- Cadre d'évaluation de la stratégie sectorielle de développement numérique

(Ci-après)

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Année - Cibles	Sources de vérification
I – Accéder au THD	Le Territoire est raccordé au câble et les liaisons terrestres sont déployées sur le Territoire.	1.1 Consolider le projet	1.1.1 Réaliser les études préalables	Les rapports de l'étude environnementale sont publiés	Q4 2016	Rapports des études
				Le rapport de l'analyse du cadre juridique et réglementaire des télécommunications est disponible	Q3 2018	Rapports des études
			1.1.2 Faire appel à un cabinet juridique	Une convention d'assistance juridique est signée	Q3 2016	Convention signée
		1.2 Raccorder le Territoire au câble	1.2.1 Raccorder le Territoire au câble TUI-SAMOA	Les documents contractuels avec Samoa sont signés	Q4 2016	Contrats signés
				Les conventions avec l'AFD et l'UE sont signées	Q1 2018	Conventions signées
				Une convention d'assistance est signée pour la supervision du projet de raccordement au câble TUI-SAMOA	Q4 2016	Convention signée
				Les aménagements terrestres sont réalisés	Q3 2017	Rapports du SPT
				Le Territoire est raccordé au câble TUI-SAMOA par deux bretelles spécifiques	Q1 2018	Rapports du cabinet Polyconseil
				Le câble numérique est mis en service	Q2 2018	
				Le Territoire a acquis de la capacité internationale supplémentaire	Q4 2019	Avenant au contrat de coopération signé
		1.3 Déployer le THD	1.3.1 Réaliser les études préalables au déploiement THD	L'étude environnementale est réalisée	Q4 2018	Rapport de l'étude
				Les grands comptes publics et privés sont identifiés	Q4 2017	Rapport du SPT
				Le Territoire fait appel à un cabinet spécialisé pour la réalisation de son plan de déploiement THD	Q4 2017	Convention signée
			1.3.2 Déployer le THD	Le plan de déploiement THD est adopté	Q3 2018	Délibération de l'AT
				% de grands comptes raccordés au HD ou THD	Q4 2018 - 85%	Rapports de l'Observatoire des NTICs (O-NTICS)
				Augmentation du % de population couverte par le THD	Q2 2019 – 60%	Rapports de l'Observatoire des NTICs (O-NTICS)
					Q2 2020 – 95%	
		Nombre d'agents affectés au suivi du déploiement THD	Q4 2018 - 2	Rapport du SPT		
		1.4 Rendre le THD accessible à	1.4.1 Vérifier le taux d'équipements des ménages et entreprises	Les rapports des enquêtes sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises sont disponibles	Q2 2017	Rapports des enquêtes
					Q4 2020	
Q4 2022						

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Année - Cibles	Sources de vérification	
		tous	1.4.2 Adapter les politiques publiques	L'Observatoire des TICs est créé	Q3 2018	Délibération de l'AT	
				La stratégie de service universel est adoptée par l'AT	Q3 2018	Délibération de l'AT	
				Un réseau Wi-Fi public est mis en place	Q1 2020	Rapport du SPT	
				Nombre d'abonnements internet (fixes et mobiles) Indicateur n° 1 TV (UE)	Q4 2018 – 1880 Q4 2019 – 1935 Q4 2020 – 1989	Rapport O-NTICS – Chiffres du SPT	
II- Développer le Territoire en améliorant la santé de la population	La prise en charge des patients, les diagnostics se sont améliorés.	2.1 Planifier l'amélioration du système de santé	2.1.1 Préparer le Territoire à la mise en place de la télémédecine	Un audit sur les réseaux de l'Agence de santé est réalisé	Q1 2018	Rapport de l'étude	
				L'étude complémentaire au développement de la télémédecine est réalisée	Q4 2018	Rapport de l'étude	
				Un plan d'action numérique pour le développement de la télémédecine est élaboré par l'ADS	Q3 2018	Plan d'action disponible	
	Le traitement à distance des patients est développé. L'offre de soins s'est diversifiée.	2.2. Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes	2.2.1 Acquérir et installer les équipements télémédecine	Le réseau téléphonique de l'Agence de santé est mis à jour	Q3 2019	Rapport de l'Agence de santé	
				Nombre de salles télémédecine créées	Q3 2019 - 2	Rapport de l'Agence de santé	
				Nombre de charriots télémédecine acquis	Q3 2019 - 3 Q4 2021 - 7	Rapport de l'Agence de santé	
		2.3. Favoriser la prévention le dépistage précoce et le traitement des maladies	2.3.1 Former les personnels	personnels de l'ADS/ an	Nombre de sessions de formations organisées pour les	Q2 2019 - 1 Q4 2020 - 1	Rapport de l'Agence de santé
					Nombre de conventions de partenariat liées à la télémédecine signées depuis 2016	Q4 2018 - 1 Q4 2019 - 3 Q4 2020 - 5	Conventions signées
			2.3.2 Etablir les diagnostics et traiter en partenariat avec les établissements extérieurs	Nombre d'actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna Indicateur n° 2 TV (UE)	Q4 2018 – 60 Q4 2019 – 150 Q4 2020 – 1200	Rapports de l'O-NTICS	
	2.4 Améliorer le suivi à	2.4.1 Créer un système d'information et de	Le dossier médical électronique des patients est utilisé	Q3 2019	Rapport de l'Agence de santé		

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Année - Cibles	Sources de vérification		
		distance des patients	suivi médical	% des dossiers des patients sont numérisés	Q2 2021 – 100%	Rapport de l'Agence de santé		
			2.4.2 Développer le suivi à domicile des patients	Diffusion de campagnes d'information sur l'utilisation d'applications médicales	Q4 2020	Rapport de l'Agence de santé		
OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Délais	Sources de vérification		
III – Valoriser les compétences pour renforcer l'attractivité du Territoire	Les élèves du Territoire ont les mêmes chances de réussite qu'un élève métropolitain ; Le suivi des élèves et la gestion du personnel s'est amélioré.	3.1 Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation	3.1.1 Acquérir les équipements numériques	% des établissements du 1 ^{er} équipés en matériels informatiques	Q4 2019 – 100%	Rapport de la DEC		
				% d'élèves du secondaire ayant accès aux matériels informatiques	Q2 2018 – 50%	Rapport du Vice-rectorat		
					Q4 2019 – 80%			
					3.1.2 Former les enseignants au numérique	% des enseignants et personnels formés au numérique	Q4 2019 – 75%	Rapport de la DEC et du Vice-rectorat
						Q4 2020 – 90%		
					3.1.3 Faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel	Les applications métiers de gestion des personnels sont déployées sur le territoire (AGORA, SIRHEN)	Q4 2018	Rapport du Vice-rectorat
						Les applications métiers de gestion de la scolarité sont déployées sur le territoire (SIECLE)	Q1 2020	Rapport du Vice-rectorat
					3.1.4 Organiser et favoriser l'accès aux ressources pédagogiques numériques	Une plateforme ENT est mise en place	Q1 2020	Rapport du Vice-rectorat
						% des professeurs 1 ^{er} degré faisant usages du numérique	Q4 2020 – 90%	Rapport de la DEC
						% des matières de l'enseignement secondaire incluent des ressources numériques	Q4 2020 – 90%	Rapport du Vice-rectorat
	Des formations ouvertes à distance sont	3.2 Développer la formation ouverte à distance	3.2.1 Anticiper les besoins du Territoire	Les métiers d'avenir sont identifiés et promus	Q3 2018	Rapport de l'étude		
				Un coordinateur e-formation est nommé	Q3 2018	Rapport du SITAS		
				3.2.2 Doter le Territoire d'une salle e-formation	Une salle d'e-formation est créée et opérationnelle	Q2 2019	Rapports du SITAS et de l'O-NTICs	

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Année - Cibles	Sources de vérification
	réalisées sur le Territoire.		3.2.3 Proposer une offre de formation adaptée au Territoire	Une carte des formations à distance est élaborée	Q1 2019	Carte de formation
				Nombre de personnes formées sur le Territoire grâce à l'e-formation Indicateur n° 3 TV (UE)	Q4 2018 – 10	Rapport de l'O-NTICs
					Q4 2019 – 30	
					Q4 2020 – 60	
Nombre de formations labellisées Grande École du Numérique organisées sur le Territoire	Q4 2021 – 1	Rapport du SITAS				
	Le niveau des compétences est amélioré.	3.3. Reconnaître compétences informatiques	3.3.1 certifier les compétences informatiques	Un dispositif de certification des compétences informatiques est mis en place	Q4 2019	Rapport du Vice-rectorat
OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Délais	Sources de vérification
IV – Faire de l'Administration un facilitateur du développement	La mise à disposition du grand public et des entrepreneurs des informations utiles à la création ou au développement de leur activité est renforcée.	4.1 Instaurer une confiance numérique	4.1.1 Réaliser une campagne de communication	Le plan de communication sur les risques internet est élaboré	Q4 2017	Plan de communication
				Nombre d'actions de communication réalisées / an	Q4 2018 – 1	Rapport des services du cabinet
			Q4 2019 – 1			
			Q4 2020 - 1			
		4.1.2 Favoriser le relais à travers les associations	La convention portant sur le fonctionnement et la valorisation des cyberbases est signée	Q4 2018	Convention signée	
			Nombre de réunions d'information organisées avec les associations /an	Q4 2018 - 1	Rapport annuel d'exécution de la stratégie numérique	
				Q4 2019 – 1		
		Q4 2020 - 1				
	4.2 Rendre accessibles les archives du Territoire	4.2.1 Créer une salle dédiée à la numérisation des archives	L'étude pour la réalisation du bâtiment des archives est lancée	Q4 2018	Rapport du service des archives	
			Une salle dédiée à la numérisation des archives est créée et équipée	Q3 2019	Rapport du service des archives	

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Année - Cibles	Sources de vérification	
	L'impact négatif du facteur distance pour les entrepreneurs extérieurs est atténué.	4.3 Dématérialiser les démarches administratives	4.2.2 Renforcer le service des affaires culturelles	Nombre d'agents chargés de la numérisation des archives	Q4 2019 - 2	Rapport du service des archives	
			4.2.3 Mettre en ligne les archives	La numérisation des archives débute	Q4 2019	Rapport du service des archives	
				% d'archives numérisées et mises en ligne	Q4 2021 – 30%	Rapport du service des archives	
			4.3.1 Moderniser le site de l'Administration	Le site internet de l'Administration est modernisé et actualisé régulièrement	Q4 2016	Rapport annuel d'exécution de la stratégie numérique	
			4.3.2 Faciliter les procédures administratives en ligne	Les démarches administratives à dématérialiser sont identifiées	Q4 2017	Rapport du référent numérique de l'Administration supérieure	
				% des démarches administratives identifiées sont dématérialisées	Q4 2018 – 90%		
				Nombre de télé procédures mises en place	Q2 2021 - 1		
			4.4 Former les agents	4.4.1 Sensibiliser et former les agents au numérique	Les fiches de poste des agents sont mises à jour	Q4 2018	Rapport du SRH
					Le plan de formation est adopté	Q4 2018	Rapport du SRH
					Nombre de formations organisées pour les agents de l'Administration / an	Q2 2019 – 1	Rapport du SRH
						Q2 2020 - 1	Rapport du SRH
			4.5 Actualiser le SIG	4.5.1 Actualiser la base de données géographiques	Un coordinateur SIG est désigné	Q1 2018	Rapport du service des travaux publics
					La base de données est actualisée	Q2 2019	Rapport du service des travaux publics
				4.5.2 Mettre en ligne les données SIG	Les données SIG sont mises en ligne	Q2 2019	Rapport du service des travaux publics

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Délais	Sources de vérification
V – Soutenir l'insertion de	De nouveaux	5.1 Renforcer la coopération	5.1.1 Renforcer la présence du Territoire	Nombre d'organisations régionales dans lesquelles le Territoire est représenté	Q4 2018 – +1 (2016 : 3)	Rapport du SCOPPD

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Année - Cibles	Sources de vérification	
WF dans son environnement régional	partenariats régionaux sont mis en place. La visibilité du Territoire est renforcée au niveau régional.	régionale	dans les instances régionales		Q4 2019 - +2	Rapport du SCOPPD	
					Q4 2020 - +3		
		5.1.2 Développer les relations avec les Territoires voisins	Nombre de partenariats nouveaux projets et/ou actions régionales incluant Territoire de Wallis et Futuna	Q4 2019 – + 4 (Base 2016)			
				Q4 2020 - + 6			
		5.2 Assurer la visibilité du Territoire	5.2.1 Promouvoir le Territoire	La stratégie de promotion du Territoire est élaborée et relayée en ligne	Q2 2019		Rapport du service des AED
				Le portail internet de promotion du Territoire est opérationnel	Q2 2019		Rapport de la CCIMA
				Le site internet de l’office de tourisme est opérationnel	Q2 2019	Rapport de la CCIMA	
		5.2.2 Renforcer le rôle des délégations du Territoire	Nombre d’ambassadeurs du Territoire nommés		Q4 2018 - 3	Rapport du SRH	
				Nombre d’actions de communication/ promotion des îles WF conduites y inclus la participation à des forums	Q4 2019 - 3 Q4 2020 - 5	Rapport du SRH	
		5.3 Favoriser le rayonnement de la culture locale	5.3.1 Exporter la culture locale	Un site internet propose des films, clips ou cours de danses en ligne	Q4 2019	Rapport du service des affaires culturelles	
			5.3.2 Enseigner les langues wallisienne et futunienne	Un directeur de l’Académie des langues est recruté	Q4 2018	Rapport de l’Académie des langues	
		Un site internet offre des cours de langues vernaculaires en ligne		Q4 2019			

OBJECTIFS	Résultats	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de performance	Délais	Sources de vérification
VI- Développer l'économie du Territoire	La création et le développement des entreprises sont facilités avec un interlocuteur unique doté des moyens suffisants pour aider les porteurs de projets.	6.1. Promouvoir les opportunités nouvelles de développement	6.1.1 Identifier les domaines et métiers d'avenir	Le rapport de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées est disponible et publié	Q3 2018	. Rapport de l'étude
				Un plan d'action pour l'accompagnement du secteur privé est défini	Q3 2018	Rapport de la CCIMA
			6.1.2 Orienter les wallisiens et futuniens vers les métiers d'avenir	Nombre de laboratoires de fabrication numérique créés	Q4 2021 - 1	Rapport du STJS
		Nombre d'emplois déclarés dans le secteur des NTIC Indicateur n° 4 TV (UE)		Q4 2018 - +10 (95 emplois)	Rapport du service des AED	
				Q4 2019 - +20 (105 emplois)		
				Q4 2020 - +30 (115 emplois)		
		6.2 Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets	6.2.1 Renforcer la CCIMA	Nombre d'agents recrutés à la CCIMA	Q1 2018 – 1	Rapport de la CCIMA
					Q4 2018 - 1	
					Q4 2019 - 1	
			6.2.2 Créer un pôle de ressources, d'appui et de conseil aux entreprises	La CCIMA dispose d'un site internet	Q2 2019	Rapport de la CCIMA
				Un centre de formalités des entreprises est créé	Q4 2018	Rapport de la CCIMA
				Un centre de gestion agréée est créé	Q4 2018	Rapport de la CCIMA
				Un guide de l'entrepreneuriat est élaboré et diffusé	Q1 2019	Rapport de la CCIMA
		6.3 Attirer les investisseurs	6.3.1 Promouvoir l'investissement à Wallis et Futuna	Une stratégie de marketing territorial est élaborée pour attirer les investisseurs	Q2 2019	Document de marketing territorial
				Un data-center est créé sur le Territoire	Q2 2020	Rapport du SCOPPD
				Nombre de personnes ayant entrepris des démarches pour investir à Wallis et Futuna	Q4 2020 – 10	Rapport de la CCIMA
			Q4 2021 - 20			
6.3.2 Sécuriser le foncier	Un processus de concertation est initié concernant la sécurisation des baux commerciaux		Q4 2020	Rapport du SCOPPD		

Stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna – Version Octobre 2018

	sont mises en place.	6.4. Diversifier les offres de financement	6.4.1 Créer de nouveaux fonds de financement des entreprises	De nouveaux mécanismes de financement sont disponibles pour les entrepreneurs locaux	Q4 2020	Rapport de la CCIMA
--	----------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	----------------	---------------------

CONCLUSION

La stratégie numérique constitue une orientation structurelle et conditionnant de la stratégie de développement globale, démontrant la volonté du Territoire de concentrer ses efforts sur le désenclavement en utilisant le numérique comme levier du développement économique.

La mise en œuvre se distingue en plusieurs phases : La première consiste à raccorder le câble sous-marin Fidji – Samoa à Wallis et à Futuna, la seconde à déployer le réseau des connexions terrestres sur chaque île. La troisième phase mobilise l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile pour la mise en œuvre des actions complémentaires, l'acquisition des matériels et logiciels, la création des réseaux, la formation des utilisateurs, et l'ouverture de Wallis et Futuna sur le monde extérieur.

L'efficacité et l'impact de la stratégie numérique sur le développement du Territoire sont renforcés par des leviers complémentaires agissant en synergie comme le désenclavement des transports aériens, l'amélioration des services publics et les mesures d'appui au développement économique.

La population, la société civile et les entreprises, ainsi que les partenaires extérieurs du Territoire bénéficient de la stratégie numérique, non seulement à travers l'accès aux outils modernes des TIC, mais également par l'amélioration des services rendus en matière d'éducation, de santé, et d'administration et une meilleure insertion du Territoire dans son environnement régional.

L'appui de l'Etat et du Territoire est pris en compte dans les politiques publiques, en particulier à travers le Contrat de développement Etat – Territoire.

Les financements européens et nationaux sont sollicités pour permettre au Territoire de financer la mise en œuvre de la stratégie sectorielle numérique.